

Gaspé accueille ses premiers fonctionnaires

par Michel DAVID

du bureau du Soleil
GASPE — Plusieurs n'y croyaient pas vraiment et pourtant c'est vrai: les fonctionnaires de la Direction générale des pêches maritimes (DGPM) ont commencé à arriver à Gaspé.

Depuis quelques jours, une trentaine d'entre eux ont débarqué avec femmes et enfants. D'ici deux ans, ils seront 55 à travailler dans les bureaux temporairement aménagés dans l'ancien couvent des Ursulines, où les travaux sont à toutes fins utiles terminés. Huit personnes travaille-

ront rue Lejeune et 15 autres rue Jacques-Cartier.

Une fois complétée la construction du nouvel édifice, sur la route de Sandy Beach, le personnel gaspésien des six directions que compte le nouvel organigramme de la DGPM

s'élèvera à 110 personnes.

Attitude

Les quelques témoignages recueillis semblent indiquer que l'attitude antigaspésienne qui s'était manifestée à l'annonce du déménagement se soit largement estompée.

Ceux qui ne voulaient venir à Gaspé à aucun prix ont tout simplement quitté. La plupart des nouveaux arrivants ont été engagés après l'annonce du déménagement. Et de nombreux postes restent à combler. C'est notamment le cas de la direction des services administratifs, où seulement 8 employés sur 28 sont actuellement en place. Le personnel de soutien

(Suite à la page A2, 1re col.)

Argent de poche fourni par l'Etat \$90 par mois pour les gens dans les centres d'accueil

par Lise LACHANCE

du bureau du Soleil

MONTREAL — 57.000 adultes et personnes âgées hébergés dans les centres d'accueil voient ce mois-ci leur allocation pour dépenses personnelles passer de \$75 à \$90 mensuellement (soit une augmentation de 20 pour 100).

Les allocations quotidiennes accordées aux pavillons d'accueil et aux familles d'accueil pour adultes sont respectivement haussées de 21 et de 10 pour 100, passant de \$9,70 à \$11,74 dans le premier cas et de \$9,70 à \$10,67 dans le second.

Vingt nouveaux centres de jour pour personnes âgées seront implantés au Québec cette année.

Telles sont plusieurs mesures que le ministre Denis Lazure a rendues publiques, hier, concernant le troisième âge. En fait, a précisé l'homme politique, le ministère des Affaires sociales consacrera cette année plus d'un milliard de dollars pour divers services destinés spécifiquement aux citoyens âgés du Québec.

Dans notre région

Dix des 20 nouveaux centres de jour qui seront créés au coût de \$2 millions ont déjà reçu le feu vert. Trois d'entre eux se trouvent dans la région desservie par LE SOLEIL. Il s'agit des foyers Notre-Dame-de-Lourdes, rue Hermine, à Québec; Chanoine-Audet, à Saint-Romuald; Sainte-Anne, à Kamouraska.

Selon M. Lazure, chaque centre de jour se verra allouer environ \$100.000 pour son fonctionnement, en plus d'une somme de \$20.000 pour les frais d'équipement et pour l'acquisition d'un minibus servant à cueillir les personnes âgées chez elles.

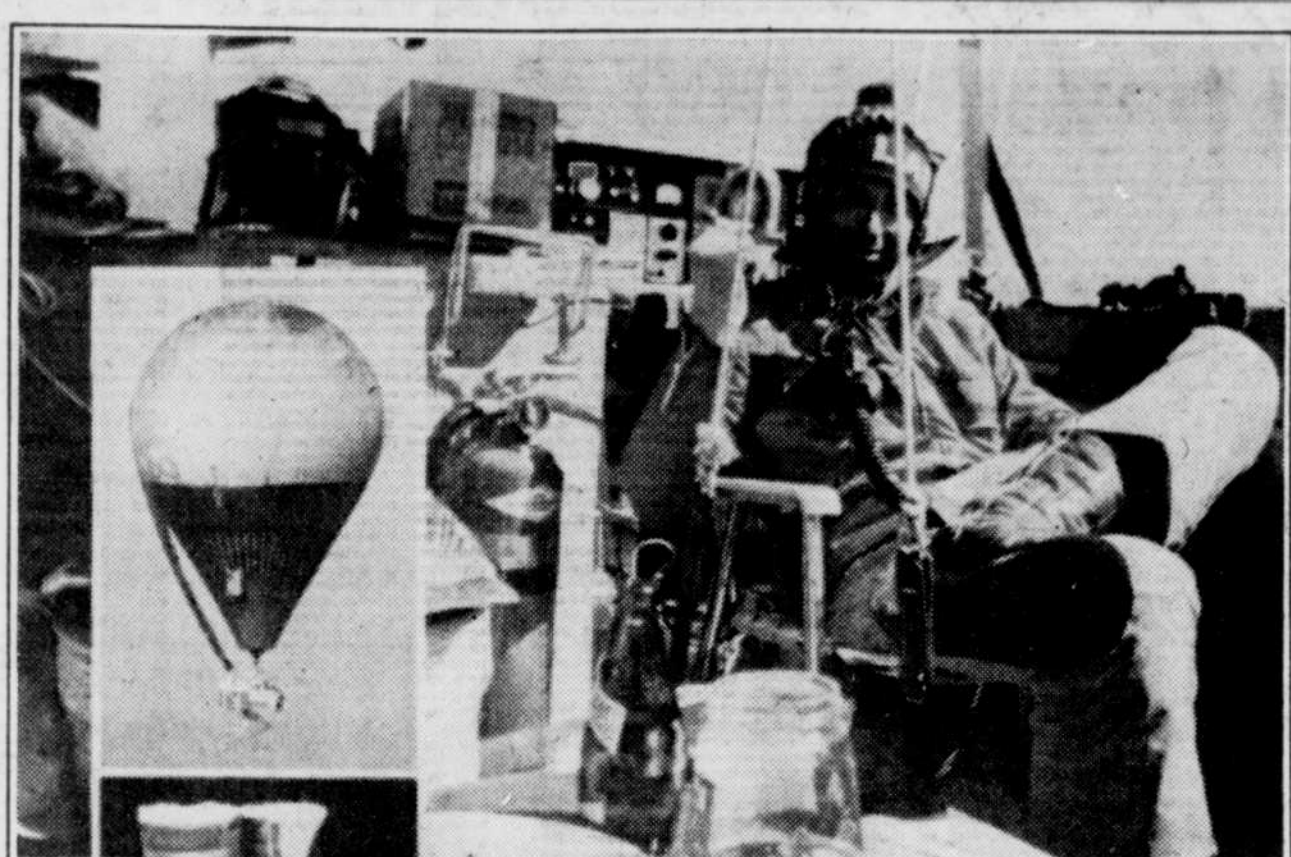
Le but de ces centres, on le sait, consiste à améliorer les conditions

Autres nouvelles en B-1

de vie des personnes âgées qui ont leur propre logement afin de les aider à demeurer le plus longtemps possible chez elles. Elles peuvent

donc y manger (\$1 du repas), y obtenir certains soins infirmiers (pri-

(Suite à la page A2, 2e col.)



Une photo de Paris Match a servi de point de départ à Marc Blondeau. Elle montre l'aérostatier Larry Newman portant des chaussures Blondo alors qu'il est installé dans la nacelle de son ballon.

Les aérostatiers préfèrent les bottes faites à Loretteville

par Claude TESSIER

Des bottes fabriquées à Loretteville ont traversé l'Amérique et l'Atlantique en ballon. Ces bottes désormaises associées aux célèbres exploits des aérostatiers Newman et Anderson sont devenues une source supplémentaire de prospérité pour l'entreprise qui les fabrique en bordure de la rivière Saint-Charles, Blondo Inc., de Loretteville.

"Il est indéniable, dit le propriétaire de l'entreprise, M. Marc Blondeau, que nos ventes ont augmenté depuis que nos bottes ont voyagé en ballon à 5.000 mètres d'altitude." Spécialisée dans la fabrication de bottes d'hiver, Blondo Inc. en produit présentement 1.000 paires par jour. Vendues au Canada, on les retrouve aussi aux Etats-Unis, en Europe, au Chili et en Australie.

Le hasard d'une photo

Cette histoire de bottes chaussées par les aérostatiers les plus célèbres du monde remonte à la traversée réussie de l'Atlantique du ballon Double Eagle II en 1978. C'est par hasard que les dirigeants de l'entreprise Blondo ont réalisé ce qui venait d'arriver à une paire de leurs bottes.

Une photo de Paris Match sur la traversée de l'Atlantique montrait l'aérostatier Larry Newman

portant des chaussures d'hiver, confortablement assis dans une chaise pliante dans la nacelle du ballon. Marc Blondeau n'eut pas de peine à reconnaître, malgré sa surprise, qu'elles provenaient de son usine.

Il mit près de trois mois et dut avoir recours aux diplomates canadiens aux Etats-Unis pour réussir à rejoindre l'aérostatier Newman, qui avait fait débrancher son téléphone après son exploit avec Anderson et Abruzzo. Newman lui raconta que pour préparer le vol du Double Eagle II, il fallait trouver des bottes

(Suite à la page A2, 1re col.)

Pour un vol de \$400 Québécois condamné à 40 ans de prison à Miami

(PC) — Un jeune Québécois de 23 ans, purge depuis le sept avril dernier une peine d'emprisonnement de 40 ans après avoir été reconnu coupable d'un vol à main armée de \$400 commis dans un hôtel de Miami le 29 octobre 1979.

Convaincu qu'il a été victime de discrimination et d'une sentence disproportionnée, la famille de Benoît Verreault, de Québec, a retenu les services d'un avocat québécois pour tenter de sortir le jeune homme de sa mauvaise posture.

Me Michel Kastner, accompagné par la mère et la sœur de Verreault, a expliqué hier aux journalistes les circonstances qui ont amené la condamnation du jeune Québécois au terme d'un procès devant jury.

Outre la sentence jugée disproportionnée par l'avocat Kastner, M. Benoît Verreault aurait subi son procès dans "une ambiance préjudiciable", surtout après que le prévenu eut insisté pour obtenir les services d'un interprète, lui qui ne parlait ni ne comprenait l'anglais.

Selon Marie-Josée Verreault, la sœur du détenu, le président du tribunal de Miami aurait reproché à l'accusé de "monter une mise en scène" en réclamant les services d'un interprète et, excédé, le juge a décidé que le geste de Verreault constituait un outrage au tribunal, selon Me Kastner.

L'accusé obtint finalement un interprète après les démarches de sa sœur auprès de la Commission américaine des libertés.

Me Kastner, entré dans le dossier depuis un mois, a entrepris des démarches pour accélérer les procédures en appel (qui pourraient prendre jusqu'à un an là-bas) et obtenir

d'ici la libération sous cautionnement de son client.

L'avocat a déjà écrit au ministre canadien de la Justice, M. Jean Chrétien, au Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan, et au Consulat

général des Etats-Unis d'Amérique à Québec pour les inviter à intervenir en faveur du jeune homme.

Marie-Josée Verreault qui a assisté au procès, a affirmé que la preuve que son frère possédait une arme au moment du crime n'aurait pas été

faite, la Cour s'étant fiée au témoignage du gardien de l'hôtel seulement.

De plus, a-t-elle ajouté, la Cour aurait refusé d'entendre la déposition d'un policier de Montréal appelé comme témoin de la défense.

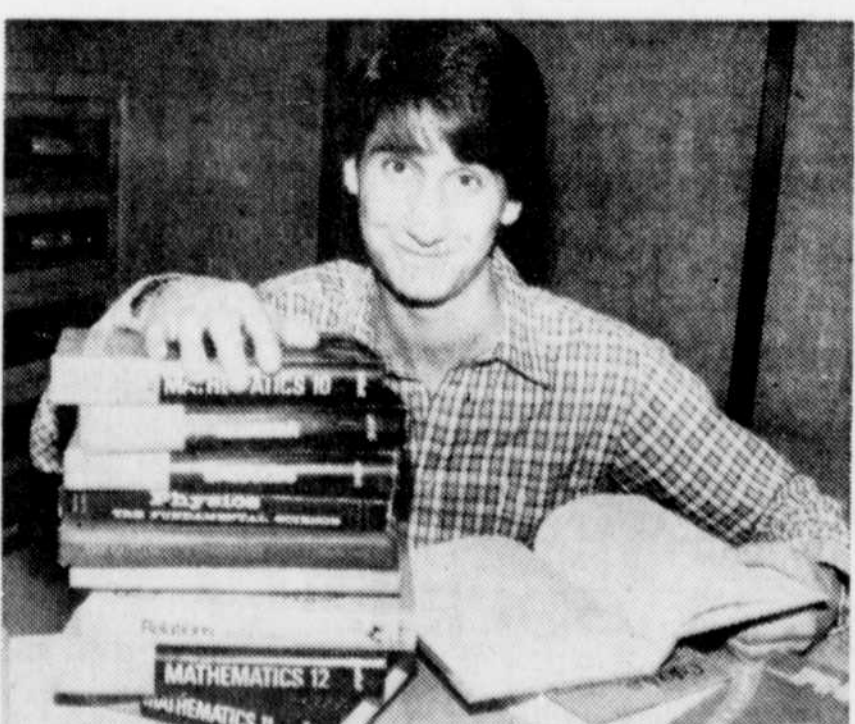
(Suite à la page A2, 2e col.)

100 100

TORONTO (PC) — Deux étudiants ontariens ont semé la stupeur au ministère de l'Education en obtenant un résultat de 100 pour 100 dans les six matières obligatoires de la 13e année.

Jordan Herst du collège Forest Hill à Toronto, et Azad Abdollah de l'école secondaire W. D. Lowe à Windsor ont tous deux frassé la marque record de 99,8 pour 100 pour les examens finals du cours pré-universitaire en Ontario.

"Je passe en revue depuis 20 ans les listes soumises par les écoles secondaires et nous n'avions jamais vu six notes de 100 pour 100", a affirmé M. George Mills, un porte-parole du ministère. "C'est un accomplissement étonnant."



Jordan Herst, 19 ans, attribue son succès à une étude constante et méthodique, une "consommation" limitée d'émissions de télé et peu de loisirs qui l'auraient distrait de son travail.

vendredi

**CRAYONS
DE
SOLEIL**

Ton CRAYONS DE SOLEIL t'offre encore aujourd'hui des heures et des heures de plaisirs si tu utilises bien les activités toutes colorées qui te sont proposées dans le cadre du concours d'été. Ton journal te raconte aussi la fin d'année spectaculaire d'une école élémentaire, une aventure dans une base de plein air, tout ça agrémenté des populaires rubriques. Tu en auras plein les yeux si tu vas vite dans le cahier C.



Sommaire

Annonces classées	D-2 à D-14
Arts et spectacles	B-2 à B-5
Bandes dessinées	A-4
Bridge	D-13
Carrières et professions	B-8
Décès	D-15
Economie-finances	B-6 à B-8
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-12
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-15
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-12
Où aller à Québec	B-4
Patron	D-13
Télévision	B-2

Khomeiny ordonne de libérer un des otages
page A-3

LeFlore bouge trop pour les Cardinals
page C-1

Pas d'étalage de sous-vêtements

TEHERAN (Reuter) — Par souci de pudeur, il est désormais interdit à Chahriar, localité proche de Téhéran, de mettre des sous-vêtements à l'étalage dans les magasins de la ville, a rapporté hier l'agence PARS.

Le maire a décrété que ces articles vestimentaires devront être vendus discrètement et exclusivement dans les commerces d'habillement pour hommes et dames, respectivement.

Il est notamment interdit désormais aux vendeurs de rue de proposer des sous-vêtements féminins à la clientèle, faute de quoi la loi islamique s'appliquerait avec toute sa rigueur, ajoute l'agence.

météo

Dégagement graduel ce soir. Ensoleillé avec passages nuageux demain. Maximum de 22 à 25. Minimum cette nuit de 10 à 13. détails, page D-2

Les médecins seront prévenus du danger des tranquillisants

WASHINGTON (d'après NYTNS) — Les fabricants de valium, librium, et autres tranquillisants semblables, ont accepté d'avertir les médecins que de telles drogues ne devraient pas être utilisées pour éliminer le stress de la vie quotidienne.

L'accord qui est intervenu entre les fabricants et le département américain des aliments et drogues vise à diminuer l'usage des tranquillisants. D'abord publicisés comme n'étant pas plus nocifs qu'une aspirine, les tranquillisants sont maintenant considérés comme créant une dépendance physique et psychologique.

Cette information sur l'emploi des tranquillisants ne sera pas fournie aux patients mais seulement aux médecins, qui pourront continuer à les prescrire sans restriction.

Ces tranquillisants sont très bons, s'ils sont employés à bon escient, dans des situations de crise

ou pour la maladie mentale. Malheureusement, des millions d'Américains les utilisent pour surmonter les petits problèmes de la vie quotidienne", a précisé un porte-parole du département des aliments et drogues.

Des organismes visant la protection du consommateur estiment insuffisante cette nouvelle mesure gouvernementale. Ils voudraient que soit rendue nécessaire une prescription pour chaque achat de tranquillisant. En ce moment, une prescription est valable durant six mois et il est possible de la renouveler cinq fois.

D'après les statistiques, la consommation de tranquillisants a diminué depuis 1973, passant de 90 millions d'unités par année à 68 millions d'unités en 1978.

Pourtant, d'autres statistiques révèlent que dans les hôpitaux, les cas d'urgence dus à l'abus de tranquillisants ont augmenté de 19.359 à 20.072 cas entre 1976 et 1978.

Gaspé accueille...

(Suite de la première page)

sera d'ailleurs recruté sur place. Le nouveau directeur des services administratifs, M. Jules Poirier, est à Gaspé depuis longtemps mais Paul Crête, conseiller en gestion du personnel, était à Québec depuis plus de 10 ans.

— Et Gaspé?

— "J'adore ça. Ça faisait longtemps que j'avais le goût de sortir de la ville". Et Paul d'énumérer les avantages qu'il voit ici: le parc Forillon, les sports d'hiver, la pêche au saumon. Seule ombre au tableau: le coût de la vie semble un peu plus élevé.

Logement

Une enquête menée par la DGPM révèle en fait que le coût de la vie est comparable à celui de Montréal ou Québec. A une exception près: le logement.

De concert avec la DGPM, la Corporation de développement économique et d'affaires de Forillon Inc. a confectionné un fichier des habitations disponibles dans le secteur. Un appartement de 4 1/2 pièces, non chauffé ni meublé, peut coûter de

Héroïsme souligné

HALIFAX (d'après PC) — Seize membres du destroyer canadien "Huron" ont reçu, des certificats d'hommage et de gratitude pour avoir sauvé la vie des 21 hommes d'équipage du navire "Maurice Desgagnés", qui a coulé au large de la Nouvelle-Écosse durant une tempête le 12 mars.

La remise des documents a été faite lors d'une cérémonie, par l'amiral John Allan, du Commandement maritime.

Le "Maurice Desgagnés" voguait de la Nouvelle-Orléans à Sept-Îles avec une cargaison de traverses de voies ferrées.

Les aérostiers...

chaudes car il fait froid en haute altitude. Ben et Maxi ont choisi des bottes de motoneige tandis que Larry se porta sur ses bottes après-ski vieilles d'un an et demi déjà.

"La résistance de ces bottes est telle qu'après deux ans d'usage, elles sont encore en parfait état", affirme Larry Newman dans un message publicitaire qui figure maintenant sur les dépliants de Blondo Inc. L'aérostier n'a exigé en retour de l'usage de son nom que Blondo l'alimente en bottes, lui et les membres de sa famille. Ce que l'entreprise québécoise s'empresse de faire.

\$250 à \$300 par mois, un 3 1/2 de \$230 à \$270.

Dans le centre de la ville, une maison de brique d'une vingtaine d'années avec sous-sol fini (dimensions: 38' par 35') vaut \$60,000. En revanche, un fonctionnaire a pu trouver une maison de 7 pièces chauffée à l'électricité pour \$21,000 à une dizaine de kilomètres.

\$90 par...

(Suite de la première page)

se de tension artérielle, changement de pansement, etc.), certains soins d'hygiène (entretien des cheveux, des pieds, etc.) ou encore y profiter de services axés sur le maintien de la bonne condition physique (physiothérapie, diététique, etc.). Certains centres organisent même des activités de loisirs.

On compte déjà 62 centres de jour pour personnes âgées au Québec, soit deux fois plus qu'il y a trois ans. Le ministre Lazure affirme que c'est là une formule "très intéressante au plan de la prévention".

Québécois...

(Suite de la première page)

M. Verreault était défendu par un avocat américain, Me Joseph Nazario, qui a été remercié de ses services.

Le jeune homme a déjà eu des démêlés avec la justice québécoise une fois en 1975. Il avait volé une motoneige et, condamné à quatre ans de prison, il avait été libéré au bout de 14 mois.

Selon Me Kastner, le crime pour lequel Verreault a été condamné à Miami lui aurait valu, ici, une peine de deux ans environ.

A Miami, il a écoupé le maximum pour son délit, soit 40 ans.

Et aussi en Gaspésie

Mais le second succès de Maxi Anderson, la traversée de l'Amérique en ballon, allait réserver une autre surprise. Lui et son fils Kris ont chaussé pour leur odyssée les bottes fabriquées à Loretteville. Quand il est passé récemment à Québec, Maxi Anderson a remis au président de l'entreprise une photo autographiée des aérostiers chaussés de bottes chaudes et confortables signées Blondo.

Marc Blondeau dirige l'entreprise qu'avait fondée son grand-père en 1910 sous le nom de "Indian Slippers". Elle emploie

Le pape condamne l'activité politique du clergé brésilien

MANAUS, Brésil (AP) — Le pape Jean-Paul II, dans un discours prononcé en privé devant les cardinaux et évêques brésiliens réunis à l'occasion de leur conférence épiscopale à Fortaleza, les a exhortés hier à éviter, dans les efforts pour changer la société, les "méthodes qui ne font pas partie naturellement de votre tâche".

Bien qu'ayant reconnu par ailleurs que le Brésil avait de sérieux problèmes sociaux, le pape a ainsi apporté une réponse assez ferme au clergé brésilien, qui dans un document avait critiqué le gouvernement militaire du pays et avait affirmé que l'actuel système social brésilien encourage la discrimination économique et raciale.

Ce discours n'était pas prévu dans le protocole; le pape en effet n'a pas prononcé le texte préparé à l'avance, mais s'est au contraire enfoncé avec les 300 prélats pour leur parler "librement". Cette décision est tout à fait exceptionnelle, dans la mesure où les discours du pape à l'étranger, rédigés au Vatican avant son départ, sont presque toujours prononcés très fidèlement, avec seulement quelques modifications anodines du genre "le pape aime les Brésiliens".

Dans son discours, Jean-Paul II a notamment déclaré que l'Eglise, bien qu'"attachée aux pauvres, (...) respecte l'autorité constituée". Par ses modifications à son discours, à l'avant-dernier jour de son voyage au Brésil, le souverain pontife voulait sembler-t-il rétablir l'équilibre dans l'image donnée par ces douze jours, après ses récentes visites dans des favelas de Rio et dans une léproserie.

Les journalistes qui suivent le voyage du Saint-Père, n'ont cependant pas pu comparer le discours prononcé en privé devant les prélats brésiliens, dont le texte leur a été communiqué, et le discours prévu à l'origine, dont le texte n'a pas été rendu public.

Avant de quitter Fortaleza, sur la côte nord-est du pays, pour Manaus où il devait passer la nuit, Jean-Paul II a chargé le nonce apostolique, le cardinal Agostino Casaroli, d'exprimer sa peine aux familles des trois

femmes mortes piétinées dans une bousculade mercredi, en attendant sa venue.

Arrivé à Manaus, à 2,560 km à l'ouest de Fortaleza, en pleine forêt amazonienne, le pape s'est rendu à la cathédrale de la ville pour une visite avec une délégation d'Indiens.

Les Indiens du Brésil sont au nombre de 180,000 environ (sur les 123 millions de Brésiliens), et parlent près de 155 langues différentes. Jean-Paul II a souligné l'oeuvre des missionnaires, qui ont aidé les In-

diens à lutter contre les maladies et les désastres, et lui ont présenté un document dans lequel ils accusent le gouvernement d'avoir, par ses travaux d'équipement et de construction de routes, permis aux grandes compagnies de décimer de nombreuses tribus.

"Puissiez-vous continuer à vivre dans un espace, qui est non seulement la base de votre survie, mais la préservation de votre identité de groupe humain", a dit le pape aux Indiens.

J.-A Desfossés condamné à payer \$4,000 d'amende

MONTREAL (PC) — Le thau-maturge J.-Anatole Desfossés, qui "guérit" à travers le Québec depuis une quarantaine d'années, devra payer une amende de \$4,000 que lui a imposée hier le juge Gérard Lacoursière, des Sessions de la paix.

Son procureur, Me Claude Rousseau, lui a cependant obtenu un délai de six mois pour satisfaire les exigences de la Cour.

Agé de 70 ans, l'accusé s'est présenté devant le tribunal assisté d'un appareil orthopédique (il éprouve de la difficulté à marcher) et il a reconnu immédiatement sa culpabilité à quatre inculpations de pratique illégale de la

médecine. De son côté, le ministre public a retiré quatre autres plaintes qui avaient également été portées contre lui.

Un des plaignants, enquêteurs de la Corporation professionnelle des médecins avait prétendu, devant Desfossés, souffrir de dépression, de maux de tête et d'un abcès à une jambe. La thérapie du guérisseur consisterait à dire à ses patients: "Pensez à moi, je penserai à vous".

Selon le système que les enquêteurs auraient découvert, Desfossés réclamait \$50 pour la première "visite" de ses patients et \$5 pour toutes les autres consultations subséquentes.

Depuis le début de sa "pratique", Desfossés a été condamné une quarantaine de fois par les tribunaux et il aurait présentement encore 18 causes pendantes un peu partout au Québec.

A Sherbrooke, il a été accusé de fraude pour avoir présumément eu des tractations avec la famille d'un de ses patients décédé d'un cancer.

Enfin, l'accusé a récemment purgé une peine de 15 jours d'emprisonnement pour avoir défié des injonctions lui interdisant de pratiquer la médecine.

Menace de grève chez Lynn MacLeod

THETFORD MINES — Les 240 métallos à l'emploi de la fonderie Métallurgie Lynn MacLeod, de Thetford Mines, accorderont vraisemblablement à leurs dirigeants syndicaux, au cours d'une réunion prévue pour dimanche, le mandat de déclencher la grève pour appuyer leurs revendications en vue de la conclusion d'un nouveau contrat de travail.

Les négociations sont rompues depuis que les employés ont rejeté les dernières offres patronales avec une majorité de 72 pour 100. L'employeur soutient qu'il n'a pas d'autres propositions à soumettre.

Les pourparlers achoppent sur

les salaires, l'administration du portefeuille d'assurance, les vacances et les congés statutaires.

Par exemple, le syndicat réclame des hausses annuelles de salaires de \$0.75 l'heure cependant que la compagnie offre \$0.40, \$0.35 et \$0.35. Toutefois, les deux propositions contiennent une formule de l'indexation des revenus.

Le dernier contrat de travail a pris fin le 1er juillet dernier. Les ouvriers peuvent débrayer légalement depuis le 3 juillet.

En 1977, l'usine MacLeod avait été paralysée par une grève pendant huit mois. Le conflit avait été violent.

La Quotidienne (tirage de jeudi)

4-1-4

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 12h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION 647-3233 647-3294

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

Bébé est arrivé!

Annoncez la bonne nouvelle à vos parents, amis et connaissances, en publiant un

"AVIS DE NAISSANCE"

dans les Annonces classées

LE SOLEIL

CADEAU GRATUIT

d'une valeur de plus de \$12.00

La publication de deux annonces vous donnera droit à un ensemble de produits **PENATEN** pour les soins de bébé.

Composez dès maintenant 647-3311

Les Annonces classées, LE SOLEIL



Un otage est libéré par Khomeiny

TEHERAN (d'après Reuter, UPI et AP) — M. Richard Queen, le jeune diplomate américain dont la libération pour raisons de santé vient d'être ordonnée par l'imam Khomeiny, a quitté l'Iran ce matin à bord d'un appareil de la Swissair.

A son arrivée, ce matin, à Zurich en Suisse, Richard Queen a été hospitalisé dans un hôpital de l'endroit. A sa descente d'avion, M. Queen paraissait épuisé. Il a été mis sur une civière puis une ambulance l'a transporté vers l'hôpital.

Le collaborateur de M. Bani Sadr, le président de l'Iran, M. Saïed Sanjabi, a accompagné à l'aéroport de Téhéran le vice-consul américain M. Queen. Il a déclaré, à ce moment, tout ce matin, que M. Queen était en bonne santé et tout à fait conscient. "Je suis monté à bord de l'avion pour lui demander s'il se sentait en mesure d'affronter le voyage et il m'a répondu par l'affirmative", a commenté M. Sanjabi.

"Je me sens bien, mieux qu'il y a une heure" a déclaré le diplomate

américain, selon ce que rapportait le réseau de télévision CBS. "J'ai eu un petit problème psychologique. Je pense que c'était un virus, mais je me sens beaucoup mieux maintenant", aurait ajouté M. Queen.

Un "étudiant islamique" contacté plus tôt à l'hôpital par l'agence Reuter, a déclaré que l'otage se portait bien. "Il souffre de troubles psychologiques", a-t-il poursuivi.

Les spécialistes iraniens qui l'ont examiné ont recommandé qu'il soit soigné à l'étranger. L'entourage du

président Bani-Sadr a indiqué de son côté, en se fondant sur des informations données par les étudiants, que le diplomate "souffrait du cerveau".

L'ambassade de Suisse, chargée de veiller sur les intérêts américains en Iran, a été sollicitée pour organiser le transfert de M. Queen à l'étranger.

A Anchorage, Alaska, où il a reçu la nouvelle, le président Jimmy Carter a déclaré: "Si l'information est exacte et si le jeune homme se remet après avoir reçu un traitement

adéquat, nous serons très reconnaissants".

M. Carter a renouvelé son appel pour la libération, à des fins humanitaires, de la totalité des otages.

A New York, les parents du diplomate ont réagi avec une joie teintée d'inquiétude sur l'état de santé exact du malade.

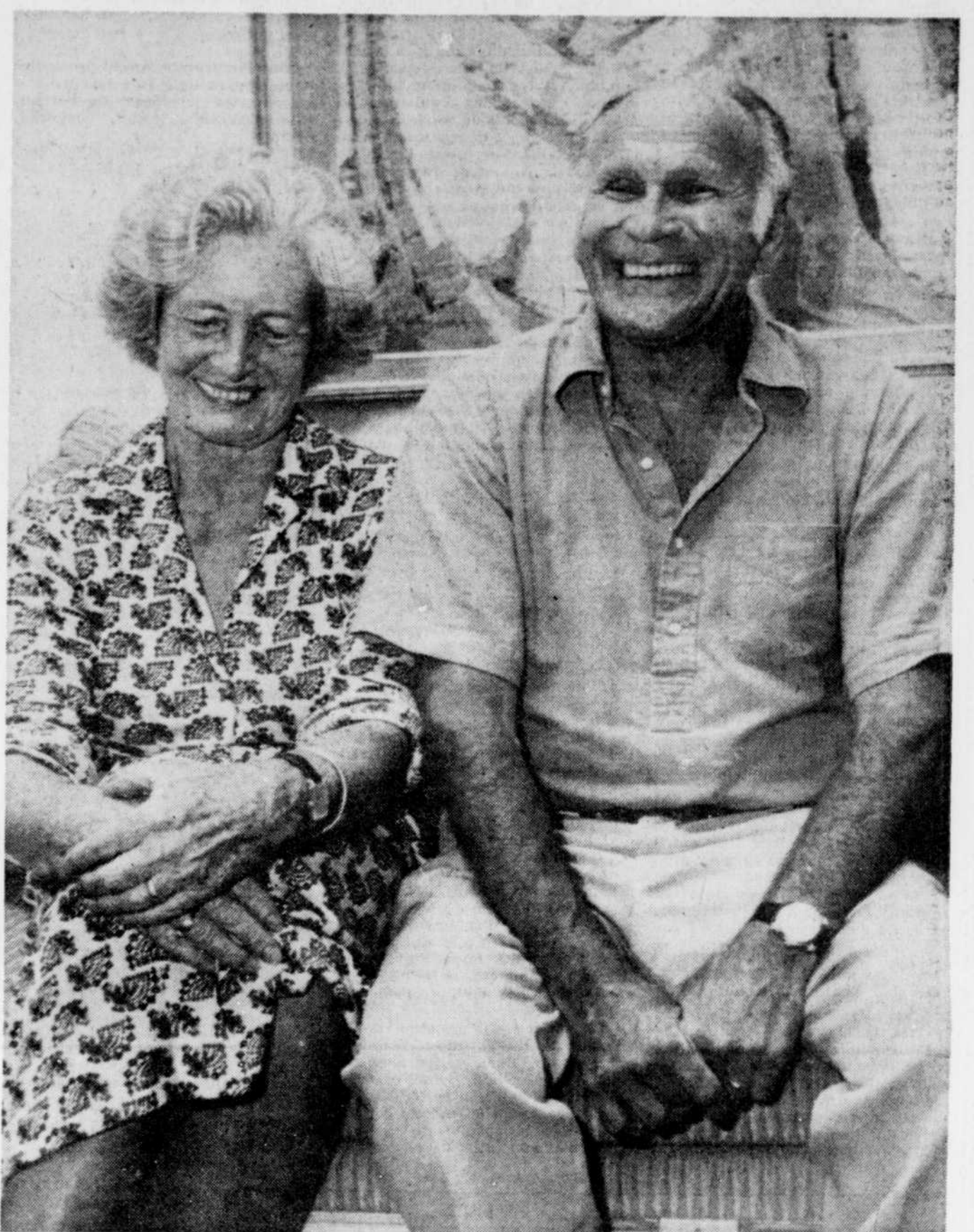
D'après les dernières lettres reçues par la famille de M. Queen, ce dernier semblait épuisé mais était en bonne santé lors de son apparition à la télévision à Pâques.

M. Queen est le premier otage libéré par les "étudiants islamiques" depuis l'élargissement de 13 captifs américains — femmes et Noirs — et des ressortissants non américains présents dans l'ambassade aux premiers jours de l'occupation.

L'annonce de la libération prochaine de M. Queen a été faite quelques heures seulement après celle de l'échec d'un complot — le sixième, officiellement — tramé avec la complicité, a précisé M. Bani-Sadr, des Etats-Unis, de l'Irak et d'Israël.



Richard Queen, l'otage relâché par les autorités iraniennes, est arrivé ce matin à Zurich en Suisse. Reposant sur une civière, il a été transporté vers un hôpital de l'endroit.



Les parents de Richard Queen, Jeanne et Harold, étaient tout souriants, hier soir, peu de temps après avoir appris la libération de leur fils détenu comme otage en Iran depuis le 4 novembre.

Grève à la CSN: reprise des négociations

par Jean-Paul OUELLET

Pendant que le Syndicat des employés de la CSN accusait, hier après-midi, la partie confédérale d'avoir transformé leur grève en lock-out en ne respectant pas une entente de principe intervenue le 23 juin, les deux parties convenaient, à l'invitation des dirigeants de la CSN, de se rencontrer quelques heures plus tard en vue d'une reprise des pourparlers.

Tels sont les développements survenus presque simultanément, hier, dans le conflit qui oppose la

CSN à ses 400 employés en grève depuis le 13 mai dernier.

Revirement inattendu

Rompant avec le mutisme qu'ils avaient jusque-là affiché dans ce conflit, les représentants syndicaux des employés de la CSN ont affirmé, au cours d'une conférence de presse tenue à Québec, que la grève aurait pris fin le 25 juin, n'eût été d'un "revirement inattendu" de la partie confédérale (patronale) qui a, "à

toutes fins utiles, transformé la grève des employés en lock-out".

Réunis en assemblée générale ce jour-là, les syndiqués ont accepté, dans une proportion de 66 pour 100, une entente de principe intervenue quelques jours plus tôt sur les derniers points en litige, soit les mesures disciplinaires, la coordination du travail en équipe et les clauses salariales.

Selon les représentants syndicaux, c'est à la suite de modifications de dernière heure apportées par la

partie confédérale à la clause des mesures disciplinaires et du refus de cette dernière de négocier un protocole de retour au travail que les membres ont décidé de reconsidérer leur position et de poursuivre la grève.

Une règle irréaliste

Le syndicat s'en prend également à la règle de l'unanimité que s'est donnée la partie patronale comme étant une cause de prolongation de la

grève. Selon cette procédure, la table confédérale ne peut conclure un règlement final que si elle obtient l'unanimité des neuf fédérations qui la composent.

Ignorant laquelle ou lesquelles des fédérations s'étaient opposées en dernière heure à un accord, les syndiqués estiment que c'est cette règle "rigide et irréaliste" qui a conduit à la remise en cause de l'entente de principe.

Considérant que la grève déclenchée le 13 mai dernier par les employés de la CSN "a été l'aboutissement d'un processus d'affrontement amorcé par la partie confédérale un an plus tôt", les représentants syndicaux trouvent que "la ligne dure" adoptée par leurs vis-à-vis indique que "les conséquences d'une grève sur le mouvement ne semblent pas les inquiéter outre mesure".

A la suite du déclenchement de la grève dans le secteur des pâtes et papiers, entre 7,000 et 8,000 syndiqués de la CSN sont affectés par ce

conflit qui dure depuis maintenant neuf semaines.

Reprise des pourparlers

Par ailleurs, quelques heures après la conférence de presse donnée par le syndicat des employés de la CSN, les deux parties devaient se rencontrer à Québec en vue d'une reprise des pourparlers.

Le président de la centrale, M. Norbert Rodrigue, qui n'avait pas été directement mêlé aux négociations jusque-là, devait participer à cette rencontre qualifiée "d'exploratoire" dans un communiqué émanant de la CSN.

En milieu d'après-midi, hier, les représentants du syndicat ignoraient si cette réunion porterait sur les points en litige ou sur la nomination d'un médiateur. A la suite du refus de l'ex-président de la CSN, M. Marcel Pepin, de jouer ce rôle, le syndicat s'est dit disposé à considérer d'autres propositions de la partie confédérale concernant la nomination d'un médiateur.

Nouvelles règles de démocratie: le maire Pelletier les accepte si les députés en font autant

par Michel CORBEIL

La ville de Québec se pliera de bon gré aux nouvelles règles de démocratie municipale, imposées par l'adoption de la loi 105 par l'Assemblée nationale, en juin dernier, et n'attend plus que le bon exemple du gouvernement provincial.

C'est le maire de

Québec, M. Jean Pelletier, qui le dit, hier, durant une séance du conseil municipal, M. Pelletier a mentionné qu'il avait adressé une missive au président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, l'assurant d'une "bonne collaboration pour assurer une plus grande

démocratie au sein de nos gouvernements respectifs".

La loi 105 permettra aux citoyens de poser des questions aux édiles, lors des séances du conseil. Le maire Pelletier suggère qu'une telle pratique soit instaurée à l'Assemblée nationale.

"Ce qui est démocratiquement justifiable pour les uns, au niveau municipal, écrit M. le maire, doit également être démocratiquement justifiable pour les autres, au niveau provincial."

M. Pelletier affirme ne pas douter de l'avènement d'une telle me-

sure au niveau provincial: "Vous (M. Clément Richard) avez indiqué votre intention de modifier les règlements de l'Assemblée nationale, (...) vous voudrez la rendre davantage ouverte aux citoyens et prévoir, à leur intention, une période de questions".

La ville de Québec, dit-il, s'inspirera de la procédure que pourrait adopter l'Assemblée nationale pour rédiger la sienne.

Commentant une autre disposition de la loi 105, M. Pelletier demande "si vous avez l'intention d'exiger des députés, membres de l'Assemblée nationale, une déclaration d'intérêts comme celle qui est exigée des élus municipaux".

"Le gouvernement nous a imposé la déclaration d'intérêts, ajoute, en entrevue, M. Pelletier. J' imagine qu'il va vouloir donner l'exemple."

Un patient prétend avoir été "charcuté" inutilement

MONTREAL (PC) — Un jeune homme de 19 ans, qui prétend s'être fait enlever sans raison médicale ou autre l'estomac, la rate et presque tout le pancréas, a inscrit hier une poursuite de \$750,000 contre la Cité de la santé de Laval et un médecin attaché à cette institution.

Denis Gosselin s'était présenté, le 7 février dernier, à cet hôpital souffrant de douleurs abdominales. Le lendemain, le médecin l'informait qu'il avait des ulcères à l'estomac et qu'une intervention chirurgicale s'imposait.

Le même jour, la mère du jeune homme au-

rait été informée par le médecin que son fils souffrait d'un cancer de l'estomac. Ce serait pourquoi, le 18 du même mois, le jeune patient eut l'estomac, la rate et presque tout le pancréas enlevé.

En réalité, selon le plaignant, cette intervention n'aurait pas dû

être pratiquée puisqu'il ne souffrait que d'ulcères qu'on aurait pu soigner par de simples traitements médicaux.

De plus, prétend-il, il est presque impossible, à 19 ans, d'avoir un cancer de l'estomac et l'hôpital ainsi que le médecin auraient dû le savoir.

ANGELE BLANCHARD
Docteur en Optométrie
653-1969
Sur rendez-vous le jour et le soir
Examen de la vue, rééducation visuelle, optique (verres de contact, lunettes)
CLINIQUE OPTOMETRIQUE
STE-FOY
950, de Bourgogne, Ste-Foy
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

NOUVEAU A STONEHAM
PÊCHE EN ÉTANG
(9h00 a.m. à 9h00 p.m.)
LA TRUITE A GIL INC.
Mouchetées, arc-en-ciel, 8 à 18 pces.
Tables à pique-nique, perches, paniers disponibles gratuitement.
Entouré de montagnes, site magnifique, seulement 4 miles avant l'entrée du Parc des Laurentides.
Bienvenue à tous.
7600, BOUL. TALBOT, STONEHAM
848-2859

Vente trottoir "Champêtre"
c'est le temps
de la moisson à
place
Lebougneuf
on récolte les rabais
10-11-12
JUILLET

Ste-Foy fait un cadeau à Ville-Neuve Construction

par Vincent CLICHE

Au cours de sa dernière séance, le conseil municipal de Sainte-Foy a fait un "cadeau" d'au moins \$10,000 à la firme Ville-Neuve Construction Limitée, en vendant pour \$101,985 des terrains et des maisons, situés sur l'avenue Long-Sault, dans la paroisse Saint-Mathieu.

Ce "cadeau" pourrait même atteindre près de \$50,000 tout dépendant de l'interprétation que l'on donne aux clauses d'un protocole d'entente, signé entre la ville et la compagnie, en 1973.

Chose certaine, la ville vendra ces terrains et maisons à Ville-Neuve Construction au même prix qu'elle les a payés en 1975, alors que le protocole d'entente de 1973 prévoyait aussi le paiement des intérêts.

Pour faire bénéficier la compagnie de ses largesses, le conseil municipal a même ignoré une partie d'un avis juridique que la ville avait pourtant sollicité auprès d'un bureau d'avocats de pratique privée, au mois de mai dernier.

En août 1973, la ville de Sainte-Foy, à la suite d'une résolution appuyée par le conseiller Charles-E. Matte, signait avec la compagnie Ville-Neuve Construction Limitée un protocole d'entente dans lequel la ville s'engageait à acquérir de gré à gré ou par expropriation les lots

214-36, 214-37 et 214-38, situés à l'angle des rues Hochelaga et Long-Sault.

La ville s'engageait à aménager, à même ces lots, une entrée et une sortie sur le boulevard Hochelaga pour un futur centre commercial "Les Galeries Henri-IV" que Ville-Neuve Construction devait construire, en bordure du boulevard Henri-IV.

Cependant, si les travaux de construction du centre commercial à cet endroit ne débutaient pas avant la fin de l'année 1975, Ville-Neuve Construction s'engageait à rembourser à la ville, sur demande, le montant total en capital et intérêts des coûts et frais des acquisitions et des aménagements de voirie.

En octobre et décembre 1975, la ville de Sainte-Foy faisait l'acquisition des trois lots précités et des deux maisons qui y étaient construites. Le coût d'achat de ces terrains et des maisons s'élevaient à \$98,000 sans compter les autres frais.

La compagnie Ville-Neuve Construction n'a jamais entrepris les travaux de construction du centre commercial, ni avant la fin de l'année 1975, ni après.

Normalement, si l'on se fie au protocole d'entente de 1973, Ville-Neuve devrait maintenant payer pour l'achat de ces maisons, non seulement le prix d'achat payé par la ville en 1975, soit \$98,000, mais aussi les coûts et frais d'acquisition (entre

\$3,000 et \$4,000) et les intérêts sur ces montants durant près de 5 ans.

Si on établit une moyenne de 10 pour 100 d'intérêt par année (ce qui est conservateur puisque la ville elle-même charge cette année aux contribuables en retard dans le paiement de leur compte de taxes, un intérêt de 18 pour 100), Ville-Neuve Construction devrait près de \$50,000 en intérêts à la ville de Sainte-Foy en plus du \$101,985 que le conseil municipal lui demande.

"Suite à nos récentes conversations téléphoniques et à différentes entrevues que nous avons eues avec le procureur de Ville-Neuve Construction Limitée, nous recevons, bien que sans préjudice, l'offre de règlement suivant:

Le capital déboursé par la ville de Sainte-Foy, pour l'acquisition des deux propriétés Bériault et Leclerc, serait remboursé à la ville, soit la somme de \$101,985.50.

Les intérêts seraient payés suivant les données et remarques ci-après énoncées: Les taux d'intérêts ne s'appliquent pas pour les périodes où la ville a occupé les dites propriétés; il n'y aurait donc pas d'intérêt à payer pour la propriété Bériault depuis le 1er mai 1977 et ce serait la même chose pour la propriété Leclerc, mais ce, depuis le 1er juillet 1976.

"Nous désirons vous signaler, poursuit Me Vézina, que sous la signature de M. Sabin Tremblay, ingénieur de la division Bâtiments et aménagements de votre ville, ce dernier nous a confirmé que votre service des loisirs occupe la propriété Bériault depuis mai 1977 et la propriété Leclerc depuis juillet 1976."

Avant de se prononcer sur cette proposition de règlement Me Vézina s'interroge sur l'étanchéité de la clause du protocole d'entente de 1973 qui permettrait à la ville d'exiger capital et intérêts de la part de Ville-Neuve Construction.

Comme Me Vézina considère que cette clause n'est pas étanche, il recommande à la ville d'accepter la proposition de règlement de Ville-Neuve Construction, soit le paiement du capital de \$101,985.50, et d'une

partie des intérêts qui ont couru sur 17 mois, dans le cas d'une propriété, et sur 8 mois, dans le cas de l'autre.

En faisant le calcul, à partir d'un taux d'intérêt de 10 pour 100, Ville-Neuve Construction devrait donc à la ville quelque \$10,000 en intérêts.

D'ailleurs, dans l'une des deux résolutions adoptées par le comité exécutif, le 4 juin dernier, (résolution CE-80-2702), la ville acceptait le règlement hors cour proposé par les procureurs de Ville-Neuve Construction et autorisait Me Louis Vézina, avocat mandaté, à négocier la réclamation en conformité de l'opinion légale et du mémoire de ce dernier.

Cependant, au cours de sa dernière séance, le conseil municipal adoptait un règlement pour vendre les terrains et les maisons concernés au montant de \$101,985.50, représentant seulement le capital déboursé par la ville, en 1975.

Avis juridique

Sur l'interprétation du protocole d'entente, la ville avait même demandé un avis juridique au bureau d'avocats Vézina, Pouliot, l'Ecuyer et Morin.

Le 27 mai dernier, Me Louis Verdun écrivait au greffier de la ville, Me Noël Perron:



Arrivée de l'avis

Le bâtiment aviso de la Marine nationale française "Lieutenant de Vaisseau Lavalée" fait une escale de courtoisie à Québec, à compter d'aujourd'hui jusqu'au 15 juillet. Le capitaine de frégate Jean-François

Gardes, commandant du navire, rendra visite aux autorités civiles, militaires et religieuses de Québec. Le public sera admis à visiter l'avis dimanche et lundi, de 14h00 à 17h00, au quai 102, à l'Anse-aux-Foulons.

A Sainte-Foy Un compte de taxes avec des surprises explicables

par Vincent CLICHE

De nombreux contribuables de Sainte-Foy, qui ont reçu leur deuxième compte de taxes municipales au cours des derniers jours, se posent bien des questions sur les baisses de taxes que devait engendrer la réforme de la fiscalité municipale.

En effet, en faisant le calcul des derniers comptes de taxes municipaux et scolaires en comparaison des avant-derniers comptes, les contribuables constatent une augmentation substantielle, cette année.

Cette surprise désagréable est pourtant facilement explicable: les bases de comparaison utilisées par ces contribuables ne sont pas exactes.

En effet, le dernier compte de taxes scolaires visait la période d'imposition allant du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980. Or, la réforme de la fiscalité municipale, qui abolit l'impôt scolaire normalisé, n'a été mise en vigueur que le 1er janvier 1980.

C'est pourquoi, dans le dernier compte de taxes municipales, il est prévu une imposition de 50 cents du \$100 d'évaluation, au lieu de \$1 du

\$100 qui était imposé les années précédentes. Ces 50 cents du \$100 d'évaluation ne visent donc que la période s'étendant de juillet à décembre 1979.

Pour avoir une plus juste idée des taxes payées en 1980 par rapport à l'an dernier, il faut donc enlever, des taxes de cette année, la portion représentant l'imposition de 50 cents du \$100 d'évaluation dans le compte de taxes scolaires.

Cependant, pour avoir une comparaison vraiment valable, il faudra attendre, pour la faire, d'avoir reçu le prochain compte de taxes scolaires, prévu pour l'automne. Dans ce compte, il ne sera plus question de l'impôt scolaire normalisé. Il ne restera que l'impôt pour les dépenses non admissibles de la commission scolaire.

Le service d'information de la ville de Sainte-Foy doit d'ailleurs faire paraître dans les journaux, au cours des prochains jours, une annonce expliquant, avec tableau à l'appui, comment faire cette comparaison entre les comptes de taxes des différentes années.

PEANUTS

Tu manges pas ta croûte, m'sieu?

C'est une écorce, Marcie! Les melons ont une écorce!

Je pensais qu'il fallait manger des croûtes pour grandir

C'était rien qu'une force, m'sieu...

T'es complètement croquée, Marcie!

Dr BEAUDOC

...pas besoin d'ailes... ou d'aide... juste moi... je m'envole et évolue comme un aiseau... Vous avez sûrement hâte de me voir faire, docteur?

C'est un fait, Jonathan! Mais j'aimerais te poser quelques questions d'ordre scientifique avant que tu t'envoles...

Scientifiques? Vous ne vous moquez pas de moi, docteur? Parce que d'autres ont essayé avant vous!

MUTT et JEFF

Rappelle-toi que Doris a de la classe!

Je suis impatient de la connaître!

Salut!

Dis-moi, Doris, pourquoi as-tu ramené Pierre?

Oh, ce pauvre chéri a perdu tout son argent!

Qu'as-tu fait ensuite?

J'en ai placé la moitié en bons d'épargne et j'ai acheté des actions avec l'autre moitié!

Bonjour!

SOURIS MIQUETTE

NOUS LIVRONS ET EXPÉDIONS

BOING BOING BOING

UNE ERREUR D'ÉTIQUETTE

SCAMP

ALORS, CHATTY, TU FAIS DES PRO-VISIONS DE NOIX?

OUI.

POUR GA, TON PANACHE NE TE SERT RIEN!

AH, C'EST CE QUE TU CROIS!

HAGAR L'HORRIBLE

Ouvrez ou je défonce!

Prenez tout ce que j'ai!

Parfait! Qu'est-ce que vous avez?

La rougeole!

BLONDINETTE

Chéri, Léa Lebeuf te demande au téléphone

Qu'est-ce qu'il veut?

Il veut renouveler sa commande

Dis-lui que c'est correct

Il dit qu'il va poster un chèque ce soir

Dis-lui que c'est correct

Ça, c'est les affaires!

LES PIERRAFEU

Vous feriez mieux d'oublier ces petites collations entre les repas!

Et si j'oubliais plutôt les repas entre les petites collations?

carnet mondain

Sainte-Foy s'associe à la Régie de l'assurance-auto

SAINT-FOY — La ville de Sainte-Foy participera activement à la campagne de prévention routière que mène cette année encore la Régie de l'assurance-automobile du Québec. Cette collaboration prendra la forme de panneaux routiers installés à plusieurs endroits du territoire municipal, invitant les automobilistes à ralentir. De plus, différents messages incitant à la prudence seront véhiculés par la ville à même les supports de communication utilisés par le bureau municipal d'information.

Rassemblement des familles Allard

Les familles Allard, en provenance des différentes régions du Québec, sont à organiser un rassemblement monstre qui aura lieu à Québec, en 1983, année marquant l'arrivée de Pierre Allard en Nouvelle-France.

A cette fin, toutes les personnes portant le patronyme Allard sont invitées à se joindre au groupe. Pour tout renseignement, on est prié de s'adresser à l'Association des familles Allard, C.P. 191, Ancienne-Lorette, G2E 3N3.

C'est le 21 juin dernier que des représentants des familles

Allard se sont rencontrés à l'Ancienne-Lorette pour jeter les bases d'une association.

Le généalogiste Roméo Allard, de Desbiens, au Lac-Saint-Jean, a alors été nommé président du comité chargé de préparer le regroupement des descendants des trois souches du même patronyme: François de Charlebourg, Pierre de Sainte-Anne-de-Beaupré et Simon de Pointe-aux-Trembles, près de Montréal.

Dépôts de vieux papiers et journaux

SAINT-FOY — Les citoyens de Sainte-Foy et de Cap-Rouge sont invités à utiliser les cabanons de récupération de papier, qui sont installés dans ces villes pour y déposer leurs vieux papiers et journaux. Ces cabanons sont identifiés "Plannagat-Récupération" et sont situés aux endroits suivants: église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 2550 Biencourt; église Saint-Louis-de-France, 1576 route de l'Eglise; marché d'alimentation Cooprix, 3355 La Pêrade; et, à Cap-Rouge, au magasin Provi-Soir (côté nord), 1114 boulevard de la Chaudière. Vous mettez vos vieux papiers et journaux dans des sacs d'épicerie, dans des boîtes ou bien vous les attachez avec de la corde et vous les déposez.

La ville de Québec améliore son réseau de bibliothèques

par Michel CORBEIL

Deux nouvelles émanant de la mairie de Québec ont confirmé, hier,

l'intention d'implanter un réseau amélioré de bibliothèques publiques. Hier après-midi, vers 17h30, le

Pelletier, a dévoilé la maquette de la succursale Canadienne qui desservira la population de Limoilou-Est. Le nouvel édifice remplacera la succur-

sale actuellement située au centre Mgr-Marcoux, un local ne répondant plus aux besoins de la population du secteur.

Une demi-heure plus tôt, lors d'une séance du conseil municipal, le maire Pelletier a annoncé que la ville pourrait débiter bientôt la construction du complexe qui abritera la future bibliothèque centrale de Québec, à place Jacques-Cartier.

Selon le maire, la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) aurait aplani les dernières difficultés lui permettant de construire une nouvelle école à Saint-Roch, emplacement prévu de la bibliothèque Jacques-Cartier.

"L'accord a été donné, hier (mercredi), par le Conseil des ministres pour la construction de la nouvelle école." Cette année encore, l'institution d'enseignement a été fréquentée par des élèves. "Il n'est pas question, poursuit M. Pelletier, que nous prenions livraison du terrain avant que ne débute la nouvelle construction."

M. Fernand Paradis, directeur général de la Commission des écoles catholiques de Québec, confirme l'imminence du début des travaux pour bâtir l'école.

"Le sous-ministre de l'Éducation, M. André Rousseau, m'a indiqué, lors d'une conversation téléphonique, que le gouvernement accepte de combler l'écart dans nos prévisions pour les coûts de construction", explique M. Paradis.

"Le Conseil des ministres a accepté de combler cet écart, mardi." Il ne demeurerait qu'à vendre l'ancienne école et acheter le terrain de la nouvelle, ce qui constitue deux formalités, selon M. Paradis. "Les travaux commenceront dès que les travailleurs de la construction reviendront de leurs vacances annuelles."

Ceux pour l'érection de la bibliothèque centrale de Québec pourraient aussi commencer bientôt. Hier, le conseil municipal a adopté, en première lecture, un projet de règlement pour "l'acquisition du stationnement souterrain devant être construit à place Jacques-Cartier". Le même projet prévoit un emprunt de \$1,675,000 pour financer la première partie du coût d'acquisition.



Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, et la vice-présidente du conseil d'administration de l'Institut canadien (administrateur de la bibliothèque de Québec), Mme Rachel Mercure, ont dévoilé la maquette de la succursale Canadienne.

Centraide Québec réfute les propos de Prière-Secours

Centraide Québec a réfuté, les insinuations de Prière-Secours et a expliqué les motifs qui ont amené l'organisme à refuser pour une troisième fois la demande de subvention de Prière-Secours.

Pour Centraide Québec, il n'est absolument pas question de "bouter" Prière-Secours; il est impérieux, cependant, d'utiliser avec le maximum d'efficacité les dons des citoyens. Afin d'y parvenir, Centraide s'est donné des critères, a expliqué hier le directeur général de l'organisme, M. Georges Robitaille, et l'application de ces critères a entraîné le troisième refus en ligne subi par Prière-Secours.

Parmi ces critères, il y a celui de la duplication: Prière-Secours offre essentiellement le même service

qu'un autre organisme déjà subventionné par Centraide, Tél-Aide. Chez Prière-Secours, on fait valoir la dimension confessionnelle du service offert.

Chez Centraide, on réplique que le caractère confessionnel d'un service n'entre pas dans les motifs justifiant l'acceptation ou le refus d'une subvention.

Par ailleurs, l'analyse faite par Centraide indiquerait que le coût d'opération de Prière-Secours serait supérieur à celui de Tél-Aide, ce qui vient en opposition avec un autre principe de Centraide qui veut le meilleur service au moindre coût.

Somme toute, Centraide semble coincée dans un conflit entre Tél-Aide et Prière-Secours et a clairement laissé entendre qu'elle ne trancherait pas dans le cœur de ce conflit d'orientation.

Cependant, le directeur de Centraide a confirmé que l'organisme qu'il dirige avait offert ses bons offices pour aider les deux parties à résoudre leur conflit.

Travaux routiers

Le tronçon du boulevard Duplessis compris entre les sorties Hochelaga et Quatre-Bourgeois, à Sainte-Foy, en direction nord, ne sera ouvert que sur une seule voie, demain, en raison de travaux qui devraient durer près d'une semaine.

C'est ce qu'annonce le ministère des Transports du Québec en rappelant aux automobilistes que le secteur de l'autoroute de la Capitale où il y avait des travaux depuis trois mois est maintenant ouvert à la circulation sur toutes les voies, depuis hier.

Cependant, pendant les deux prochaines semaines, des travaux de nuit seront exécutés à différents endroits de ce secteur pour la pose de la nouvelle supersignalisation, ce qui nécessitera la fermeture, entre minuit et 6h00 du matin, de certaines sections de l'autoroute, en direction est, tout d'abord, et en direction ouest, par la suite.

Accident mortel

Un accident de la route, survenu tôt ce matin, a coûté la vie à M. Romuald Skuriat, âgé de 33 ans, du 925 rue Myrand, à Sainte-Foy.

M. Skuriat est mort dans le capotage de sa voiture, en face du 247 avenue Sainte-Brigitte, à Sainte-Brigitte-de-Laval, vers 5h10 ce matin. D'après les cons-

tatations de la Sûreté du Québec, détachement Québec-Métro, M. Skuriat, seul dans son automobile à ce moment, en aurait perdu le contrôle.

"S'il avait été attaché, il pourrait encore nous répondre ce matin", déplore l'agent Hamilton, de la SQ Québec-Métro, en relatant l'accident au SOLEIL.

Québec: émission d'obligations

Le conseil de ville de Québec a entériné la décision d'émettre pour un montant de \$15,000,000 d'obligations pour refinancer certains emprunts à long terme.

Les obligations seront datées du 4 août 1980 et rapporteront un intérêt de 12,42 pour 100 à leurs détenteurs. Selon les critères de la ville, le montant de \$15 millions représente une tranche normale pour l'émission d'obligations.

PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

647-3333 entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

RESTAURANT CAFE D'EUROPE

Les onces, douze et le dimanche treize juillet les grands dîners de veau aux morilles accompagnés de pommes sautées, artichauts farcis aux petits pois et carottes payannes. Ils seront précédés d'une minestrone milanaise et suivis du chariot des mille douceurs. C'est.

Le tout: \$11.95 27, Ste-Angèle, Québec 692-3835

Pensée du jour

"La femme est un roseau dépensant."

RESTAURANT LA SAUVAGÈRE St-Jean-Chrysostome 839-7914

IMPRESSION OFFSET ET POLYCOPIE XEROX JETCOPIE demeure OUVERT DU 14 AU 25 JUILLET 524-4676

INTÉRESSÉ AUX ANIMAUX?

Vous êtes un éleveur de Chinchillas en puissance. Ceux qui font l'élevage de Chinchillas à domicile sont les principaux fournisseurs de fourrures en Amérique du Nord. Ces animaux se domestiquent bien. Ils sont végétariens, se nourrissent de foin et de grains. Robustes et nocturnes, ils s'adaptent facilement à la plupart des milieux. Les Chinchillas sont bien disposés et tout à fait sans odeur. Ce sont des animaux extrêmement propres et d'excellents parents pour leurs petits. Donc, si vous aimez les animaux, si vous avez du temps et l'espace nécessaire et si vous voulez un commerce à temps partiel, nous avons le financement pour vous permettre de devenir éleveur dans l'industrie des Chinchillas. On a besoin d'éleveurs. La demande de fourrures dépasse considérablement l'offre. Nous garantissons la viabilité et la reproduction des animaux. Le prix de vente est garanti par contrat.

Chinchilla Nord-Américain (Québec) C.P. 268 St-Amable, Qué. J0L 1N0

Je désire plus de renseignements, sans obligation, sur l'élevage des Chinchillas: Nom Adresse Ville Comté Code postal Tél. (avec code) F-28



Dans le cadre du programme "Bonne Course" Inscrivez-vous au

1/2 MARATHON PHIL LATULIPPE

A LORETTEVILLE le 26 juillet à 17h

Cette formule doit être retournée, accompagnée d'un chèque ou mandat-poste, fait à l'ordre du: Demi Marathon "Phil Latulippe", avant le 18 juillet 1980 au plus tard.

NOM DE FAMILLE

PRENOM

ADRESSE (no rue, no app.)

(ville, province, code postal)

TELEPHONE DATE DE NAISSANCE

SEXE F ☐ M ☐

CLUB

NO DE CARTE F.A.Q.

Je renonce, par la présente, pour moi-même, mes héritiers et ayants droit, à toute réclamation contre les organisateurs de la course.

Signature des parents si moins de 18 ans

Signature de l'athlète

Cochez votre catégorie

Catégories/hommes

- ☐ Junior 19 ans et moins
☐ Senior (1) 20 à 29 ans
☐ Senior (2) 30 à 39 ans
☐ Vétéran (1) 40 à 49 ans
☐ Vétéran (2) 50 ans et plus

Catégories/femmes

- ☐ Junior 19 ans et moins
☐ Senior 20 à 39 ans
☐ Vétéran 40 ans et plus

Inscription:

6,00\$ avant le 18 juillet 1980
5,00\$ membre affilié F.A.Q.
8,00\$ après cette date ou sur place

RETOURNER A:
YVES BOUCHER
25, Jean-de-Brébeuf
Loretteville G2A 2V7
Tél.: (418) 842-5392

En collaboration avec:

LE SOLEIL

CHRC 80

MOLSON

Centraide

Le cas de l'école St-Dominique

Dans un jugement de 21 pages rendu public hier matin, le juge Pierre Côté, de la cour supérieure du Québec, rejette, sans la moindre hésitation, la requête de parents qui réclamaient une injonction interlocutoire dans le but de maintenir ouverte l'école St-Dominique pour la prochaine année scolaire de leurs enfants. Depuis quelques mois, en effet, on savait que la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) projetait de fermer cette institution par souci d'économie, l'école St-Dominique ne rencontrant plus les normes minimales (225 élèves) de la CECQ par suite de la chute de la natalité à Québec.

Le refus d'une telle requête n'étonnera pas tout le monde tant il sied, comme l'explique le juge Côté dans le début de son exposé, que la jurisprudence existante et le code de procédure civile ne lui permettent pas de se substituer à l'autorité légale de la CECQ. Le tribunal croit que les parents n'ont pas fait la preuve d'abus de pouvoirs de la commission scolaire, prétention que saura confirmer ou infirmer un autre tribunal si, comme on l'a mentionné, les requérants interjetaient appel.

Le juge Côté aurait dû se borner au rejet de la requête en injonction eu égard à sa marge de manoeuvre limitée. Comme s'il excluait à l'avance la moindre chance de

succès de leur argumentation, il alourdit plutôt son jugement par des considérations sans doute préventives mais en même temps discutables ou provocantes du point de vue de quiconque, parmi les parents, a la velléité de situer sa démarche dans la perspective, par exemple, d'un retour — amorcé — de la banlieue au coeur de la ville. Ce scénario peut, à long terme, modifier les règles du jeu scolaire.

Une première considération évoque l'inutilité d'un combat qui, même dans l'éventualité d'un gain au bout d'un an et demi ou deux, aurait de toute manière privé les enfants de leurs droits pendant la durée du procès, permis à la CECQ de démolir ou de vendre l'école St-Dominique. Une telle assertion, bien que plausible, minimise l'impact d'une cause pendante sur une administration publique d'élus. Elle flétrit du même souffle l'audace de luttes populaires qui, menées dans l'incertitude aujourd'hui, pourraient servir la postérité demain. Pourquoi véhiculer une vision aussi étriquée et démobilisatrice face à un ordre social meilleur à bâtir?

Une deuxième considération apparaît plus troublante encore. Elle invoque le "civisme", demande aux déboutés de se consoler ("avec dépens", bien sûr, suivant le taux horaire moins conservateur de la justice québécoise...) à l'idée que s'ils perdent leur

école, d'autres parents du quartier ouest verront, eux, leurs enfants fréquenter une école près de leur maison. Quelle "consolation" mirobolante un juge-citoyen-payeur-de-taxes retirerait-il de savoir son voisin en possession de son dû alors que celui-là vient de perdre le sien?

La prose du juge Côté n'a rien de réconfortant pour qui que ce soit, sauf pour une CECQ plénipotentiaire qui, par suite d'un légalisme froid entériné de A à Z par le tribunal, n'a très certainement pas inventé les boutons à quatre trous dans le domaine des relations humaines et de la communication avec les parents. Si la CECQ avait agi avec plus de transparence dans ce dossier, on se demande ce qui aurait bien pu motiver cette liquidation en cour?

Les commissaires pavoiseront peut-être, vanteront une saine administration par la verdeur de leurs normes. Mais quand on n'a pas 10 pour 100 de l'électorat derrière soi (les dernières élections scolaires) et qu'on ne pleure pas — loin de là — le rejet de cinq candidatures trop franches pour s'affirmer faussement catholiques, on devrait plutôt se trouver dans une position bien inconfortable pour jubiler.

Cette demande d'injonction afin de stopper la fermeture d'une école constitue une

première canadienne. Il y a plusieurs semaines, des parents avaient obtenu, eux, une injonction forçant le retour au travail des enseignants en grève illégale de la polyvalente de Charlesbourg. Mais l'enquêteur de ce conflit comme le magistrat mandaté dans la cause de St-Dominique tombent d'accord, chacun de leur côté, pour inciter subtilement les parents à s'activer plutôt dans leur propre cour.

Tout le monde admet en théorie, mais plus difficilement en pratique, que les parents ont des droits (assortis de responsabilités, bien sûr) dans le chantier scolaire où leurs enfants sont ballottés. "La Revue scolaire" (avril-mai 1980), l'organe officiel de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), en dénombre une vingtaine. Le premier permet aux parents de choisir le type d'éducation qui convient le mieux à leurs enfants.

Et s'il les autorise à "influencer d'une façon significative l'école qu'on leur impose", le deuxième droit leur accorde avant tout "de choisir l'école que fréquenteront leurs enfants..." Voilà un bel objet de méditation pour la CECQ et une "consolation" un peu moins gratuite pour des parents soucieux de sauvegarder leur patrimoine.

Jacques DUMAIS

La grogne du patronat

A tous les six mois depuis janvier 1976, le Conseil du patronat du Québec sonde l'humeur des milieux d'affaires québécois, projetant ainsi l'image d'une société mal en point, au climat social instable et à l'avenir économique incertain.

Pour la première fois depuis quatre ans — est-ce l'effet du vote négatif au référendum? — les quelque 150 hommes d'affaires interrogés, tant francophones qu'anglophones, affichent un optimisme prudent.

Par exemple, on ne trouve plus le climat politique aussi mauvais, comme on avait l'habitude de le décrier de façon systématique au cours des années précédentes. De même, le climat social satisfait mieux les hommes d'affaires, bien que les conditions économiques continuent à susciter de vives inquiétudes.

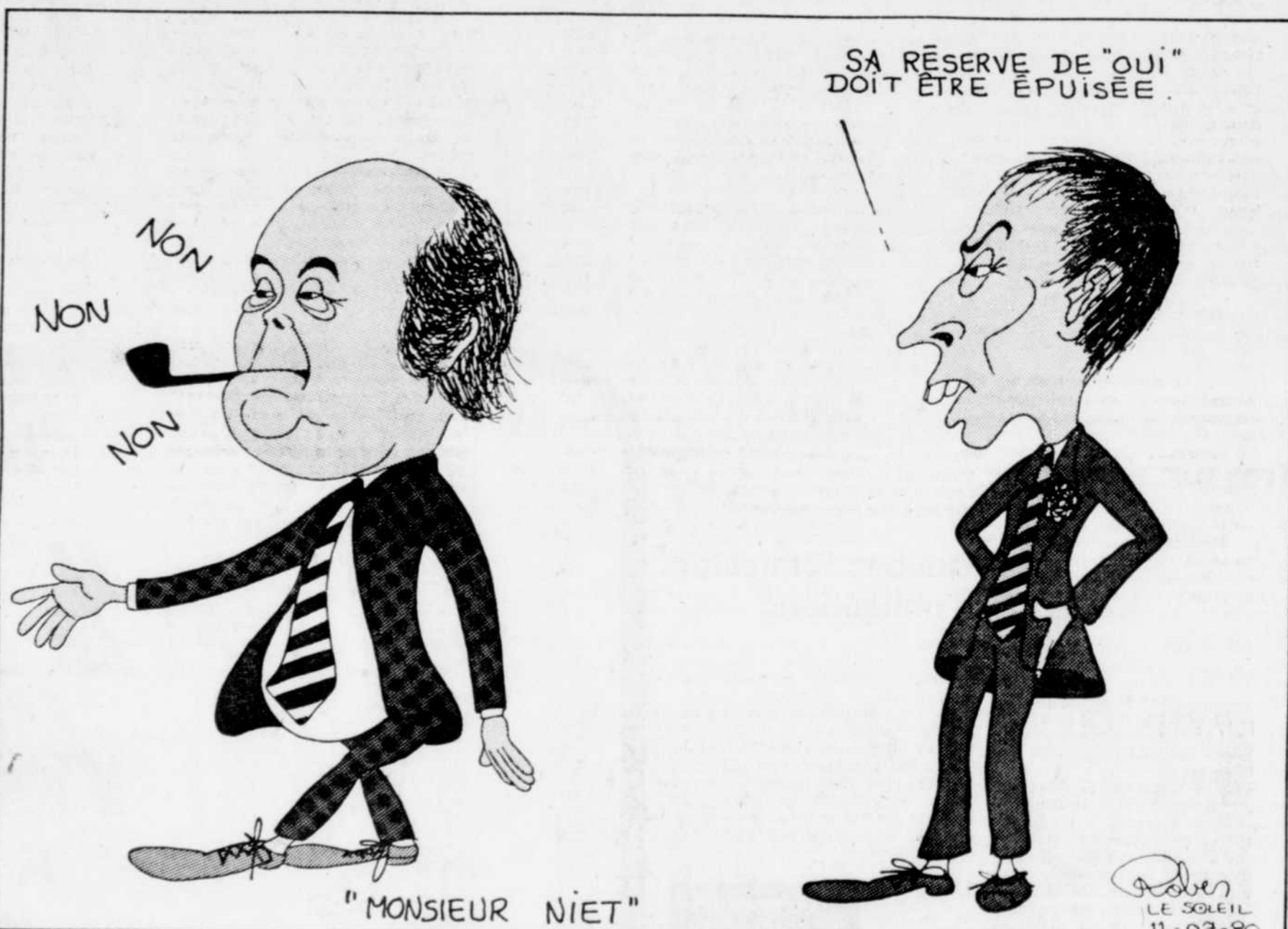
De toutes les institutions québécoises, le Conseil du patronat, dont le rôle ne saurait être sous-estimé dans une économie de marché où les entreprises multiplient les regroupements et raffinent leur puissance de lobbying, est peut-être celle qui a le plus contribué à susciter ce climat de méfiance, dont elle se fait un plaisir ensuite d'étaler les méfaits. Rarement en effet cet organisme a-t-il manifesté la moindre bienveillance à l'endroit du programme législatif

gouvernemental. Même si plusieurs mesures ont été appliquées, à la suite de ses recommandations, il a continué à dénoncer celles qui lui paraissent plus contraignantes, oubliant que le gouvernement n'a pas que des obligations envers les entreprises.

Ce qui frappe cependant, à la lecture de cette enquête, c'est la liste des principales préoccupations des chefs d'entreprise. Alors que le conseil a tiré à boulets rouges sur le gouvernement du Québec depuis quatre ans, ne cachant même plus son engagement politique partisan, une majorité de ses propres membres reconnaît aujourd'hui que la situation est semblable à celle qui prévaut ailleurs au pays et que le problème numéro un demeure l'inflation, un domaine où Québec est à la remorque d'Ottawa.

La question qu'il convient de se poser, c'est jusqu'à quel point, par sa propre attitude le plus souvent négative, le conseil lui-même n'a pas, au fil des ans, créé en bonne partie ce climat qu'il dénonce. Au fait, combien de firmes interrogées n'ont pas majoré leurs profits depuis le dernier sondage? Ce renseignement eut été précieux pour mieux juger de la valeur de la consultation.

Marcel PEPIN



Vision d'horreur au Salvador

Pendant que le pape continue son fulgurant périple en terre brésilienne, des nouvelles fragmentaires continuent de parvenir d'autres milieux latino-américains pour confirmer les abominables conditions politiques et sociales qui y prévalent.

En tête d'affiche, le Salvador, petit Etat (21.000 km carrés) de près de 5 millions d'habitants où une trentaine de familles possèdent la plus grande partie des terres cultivées. Les autres croupiraient dans la misère la plus totale.

La semble régner la répression la plus sanglante, après 48 ans de dictature. On parle de 80 morts par jour, d'au-delà de 3.000 depuis le début de l'année. Le 14 mai dernier, 600 paysans, hommes, femmes et enfants, auraient été massacrés en tentant de passer la frontière du Honduras. Depuis 6 mois, 7 médecins et 14 patients auraient été assassinés dans des hôpitaux salvadoriens.

C'est précisément à cet égard que la Fédération internationale des droits de l'homme vient d'annoncer l'envoi au Salvador d'une mission chargée d'enquêter sur la violence et la torture qui constitueraient un véritable génocide. La fédération demande aussi à la junte au pouvoir des explications sur cette répression.

L'assassinat, fin mars dernier, de l'archevêque Oscar Romero, a

permis au monde entier de se rendre compte de ce qui se passe au Salvador. Le rappel de son action éminente en faveur du peuple contre le pouvoir et l'oligarchie a étalé au grand jour le sort dégradant et scandaleux réservé à la majeure partie de la population.

Après ce crime, la répression ne serait intensifiée, la junte craignant le déclenchement d'une guerre civile, d'autant plus qu'une armée de mercenaires serait massée près de la frontière du Guatemala, prête à envahir Salvador déjà sur un pied de guerre.

La junte a bien amorcé ce qu'on a appelé une réforme agraire visant à distribuer des terres à environ un million de personnes. Mais, ce faisant, le pouvoir semble avoir fait un pas de trop qui a fait augmenter la répression. On n'a vu dans cette mesure qu'une tentative tardive et plutôt improvisée pour sauver le pouvoir politique en place. Mais il est certain qu'elle a exacerbé l'oligarchie.

Il semble donc que ne fait que s'accroître le processus de décomposition d'une société dont les classes défendent des intérêts absolument inconciliables. On parle de deux extrémismes, celui de gauche et celui de droite, qui s'affrontent. Mais c'est encore le peuple qui en fait les

frais, en attendant des réformes sociales qui ne viennent pas et ne viendront peut-être jamais.

Autre point marquant: le soutien très officiel accordé par les Etats-Unis à la junte et qui n'est pas pour rassurer ceux qui dénoncent l'impérialisme "yankee" dans leur pays.

Dans une homélie prononcée en février dernier, Mgr Romero avait déploré l'ingérence dans les affaires internes du Salvador. Or, le New York Times du 13 mars faisait état de l'envoi d'officiers américains, spécialistes en contre-insurrection et l'octroi d'une somme de \$56 millions à la junte.

Il apparaît donc assez clairement que les moyens pacifiques sont épuisés pour ramener le Salvador dans la voie normale. La justice sociale réclamée par Jean-Paul II ne pointe nulle part et les droits fondamentaux de la personne seraient éliminés. L'extrême droite semble démontrer qu'elle ne fera pas de quartier. Qu'arrivera-t-il? C'est là une problématique horrible qui ne peut que faire tache d'huile dans cette partie tourmentée de l'Amérique. Le monde doit y suspecter l'image du sort horrible qui le guette si la conscience universelle refuse d'accepter les grandes mutations sociales qui se font jour.

Paul LACHANCE

lettre

Le Québec veut des Haïtiens mais il s'en remet à Ottawa

M. Claude Beauchamp
Rédacteur en chef
LE SOLEIL

Le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, me prie de vous faire parvenir, en son absence, la mise au point suivante concernant un article paru dans LE SOLEIL du 7 juillet et intitulé: "Québec ne veut plus d'Haïtiens." Cet article concerne une lettre envoyée par le ministre à la direction d'un organisme haïtien.

Ce titre ne reflète pas le contenu de cette lettre et risque d'induire vos lecteurs en erreur sur l'esprit qui anime la politique d'immigration du gouvernement du Québec.

Vous trouverez, ci-dessous, le texte de la lettre concernée, lettre adressée d'ailleurs à la direction de l'organisme Service Secours haïtien et non à l'ensemble des représentants de la Communauté haïtienne comme l'article le laisse croire. Nous vous saurions gré de la publier intégralement afin de permettre à vos lecteurs de se faire une idée plus exacte de son contenu.

Jean Dorion
Secrétaire particulier adjoint

M. Daniel Narcisse
Directeur général
et M. Lysias C. Verret
Codirecteur
Service Secours haïtien
1232, St-Denis, suite 15
Montréal, Québec

Messieurs
J'ai pris connaissance du texte de votre pétition, adressée au premier ministre et dont vous m'avez fait parvenir une copie, de même que de la documentation qui l'accompagnait. Le problème que vous évoquez dans votre pétition ne saurait laisser les Québécois indifférents: vous n'ignorez sans doute pas, d'ailleurs, que le Québec accueille la quasi-totalité des immigrants haïtiens au Canada et qu'Haïti arrive ainsi chaque année, depuis 1973, au premier ou au deuxième rang des pays d'origine de nos immigrants.

En ce qui concerne la possibilité d'une amnistie pour les immigrants illégaux, j'ai déjà abordé la question avec les autorités fédérales. Celles-ci semblent craindre qu'une répétition de l'"Opération Mon Pays" ait pour effet d'encourager une recrudescence de l'immigration illégale. Comme le gouvernement fédéral est seul habilité à agir

en la matière, je vous suggère de diriger vos demandes de ce côté.

Pour ce qui est de l'accueil des réfugiés haïtiens en Floride, j'ai demandé à mes fonctionnaires d'examiner cette question de plus près. Cependant, vous n'ignorez pas que, compte tenu de l'effort déjà consenti pour des réfugiés d'autres régions, nous atteindrions rapidement nos limites de capacité d'accueil, en particulier au point de vue du marché du travail.

Comme vous le soulignez vous-mêmes, la cause du problème des réfugiés haïtiens est d'abord politique. Il faudrait que les responsables de la politique étrangère canadienne aient le courage de l'admettre et d'intervenir au niveau du respect des droits de la personne auprès du gouvernement concerné. Il faut souhaiter que les tragiques événements dont nous sommes témoins aient au moins l'avantage d'éveiller notre population à cette réalité et de l'amener à faire sur ces responsables les pressions nécessaires.

Le ministre de l'Immigration du Québec
Jacques Couture

Dans un jugement rendu en fin d'après-midi, mercredi, le juge Pierre Côté de la cour supérieure a rejeté la requête en injonction d'un groupe de parents visant à garder ouverte l'école Saint-Dominique. Bien qu'il ne concerne qu'une demande d'injonction, le jugement Côté n'en aborde pas moins le fond de la question. Il risque donc d'être déterminant dans les prochaines causes de contestation de fermetures d'écoles. Nous en publions la dernière partie.

Les parents de Saint-Dominique perdent leur cause

Comme on le sait, pour avoir gain de cause au stade de la requête en injonction interlocutoire, le requérant doit démontrer l'existence, à son profit, d'un bon droit "prima facie" et faire la preuve que la règle dite de la balance des inconvénients joue à son bénéfice, c'est-à-dire qu'une injonction est nécessaire pour prévenir que lui soit causé un préjudice sérieux ou irréparable ou pour empêcher que ne soit créé un effet de fait ou de droit de nature à rendre le jugement final inefficace.

Dans le présent cas, s'il était permis à la commission de donner suite à sa résolution de fermeture de l'école Saint-Dominique, le jugement favorable que pourraient obtenir les demandeurs dans un an et demi ou deux ans ne leur serait d'aucun secours étant donné que pendant le temps du procès leurs enfants auront été privés de leur droit et que dans l'intervalle l'immeuble aura peut-être été démolé ou vendu. Il s'ensuit donc que s'il y a un doute quant à la valeur des droits invoqués par les demandeurs requérants, ce doute doit être interprété en leur faveur et l'injonction interlocutoire doit être émise. D'autre part, si le tribunal, sans statuer définitivement sur le mérite, est d'avis que les requérants n'ont aucun droit à faire valoir, la requête doit être rejetée.

C'est l'article 33 du code de procédure civile qui est le fondement du recours exercé par les demandeurs. Cet article édicte en partie ce qui suit:

— "33 A l'exception de la Cour d'appel, les tribunaux relevant de la compétence de la législature du Québec, ainsi que les corps politiques et les corporations au Québec, sont soumis au droit de surveillance et de réforme de la cour supérieure, en la manière et dans la forme prescrites par la loi."

D'après une jurisprudence abondante et constante cet article n'est pas destiné à permettre à la cour supérieure de substituer son opinion à celle des personnes en autorité

mais a été édicté pour permettre à la cour de réformer et d'annuler les décisions judiciaires, quasi judiciaires ou administratives entachées de nullité, injustes, discriminatoires et abusives.

Ainsi, dans le présent cas, le tribunal n'a pas à se prononcer sur la sagesse de la décision prise par la commission. Il est bien possible, comme certains témoins l'ont affirmé, que malgré la vétusté et l'exiguïté de certains locaux de l'école St-Dominique, il aurait été préférable, tant pour la sécurité des enfants que pour leur équilibre psychique et leur formation intellectuelle, qu'ils continuent à fréquenter cette petite école de quartier à l'atmosphère sereine, sise à quelques pas de la maison paternelle plutôt que d'être envoyés dans une école plus éloignée, qui leur est inconnue et comptant plusieurs centaines d'élèves. Peut-être est-il vrai que le quartier Notre-Dame-du-Chemin n'aurait pas dû avoir les limites que lui a assignées la commission mais bien plutôt celle mise de l'avant par les demandeurs sur le plan R-23 et comportant une clientèle scolaire dépassant le nombre minimum de 225 élèves. Toutefois, ces considérations sont étrangères au rôle assigné à la cour supérieure aux termes de l'article 33. La cour n'a le pouvoir d'intervenir que dans les cas d'illégalité, d'abus ou d'abus de pouvoir dont il résulte une injustice flagrante équivalant fraude ou à un déni de justice. Or, la preuve soumise par les demandeurs ne permet pas de conclure que la commission intimée aurait agi illégalement, d'une manière abusive et discriminatoire.

L'argument principal des requérants c'est que la commission a eu recours à toutes sortes de subterfuges pour que la clientèle de l'école Saint-Dominique n'atteigne pas le nombre de 225 de manière à pouvoir en décréter la fermeture.

Un examen de la pièce I-4 qui est un tableau montrant la fréquentation de l'école Saint-Dominique pour les

années 1964-65 à 1979-80 indique que de 1965 à 1969-70 le nombre total d'élèves a toujours été inférieur à 225. En 1970-71, il est passé à 244 à la suite de la fermeture de l'école Saint-Coeur-de-Marie. Au cours des deux années suivantes, il a de nouveau été inférieur à 225. En 1973-74, et jusqu'en 1978-79, le nombre a été supérieur à 225 mais en raison de la fermeture des écoles Saint-Vincent-de-Paul et Notre-Dame-du-Chemin.

Comme on l'a vu, l'école Notre-Dame-du-Chemin qui devait être renouée ne l'a pas été pour des raisons qui ont paru raisonnables et lors de la rentrée scolaire en septembre prochain c'est vers l'école Anne-Hébert plutôt que vers Saint-Dominique que les parents vivant aux abords de l'ancienne école Notre-Dame-du-Chemin enverraient naturellement leurs enfants plutôt qu'à l'école Saint-Dominique même si celle-ci était demeurée ouverte, de sorte que la clientèle de cette dernière école dépasserait à peine 100 élèves.

Contrairement à ce que les requérants ont laissé entendre, il n'a pas été démontré que la commission aurait joué avec les facteurs de pondération dans le but d'empêcher que le nombre pondéré d'élèves n'atteigne 225. Lorsqu'il a été transquestionné, M. Fernand Paradis a déclaré que le nombre réel d'élèves inscrits à l'école Saint-Dominique au cours de la dernière année académique a été de 203, ce qui portait le nombre pondéré à 209 par application du "dénombrement flottant" dont nous avons parlé ci-haut. Les requérants se sont plaints de ne pas avoir pu vérifier le dossier personnel de chaque étudiant pour s'assurer que la bonne pondération avait été appliquée à chacun d'eux. Les requérants ont même soumis une requête en mandamus contre la commission dans le but d'obtenir la production de ces dossiers. Certes, l'obligation imposée aux commissaires par le sous-paragraphe 22 de l'article 189 de

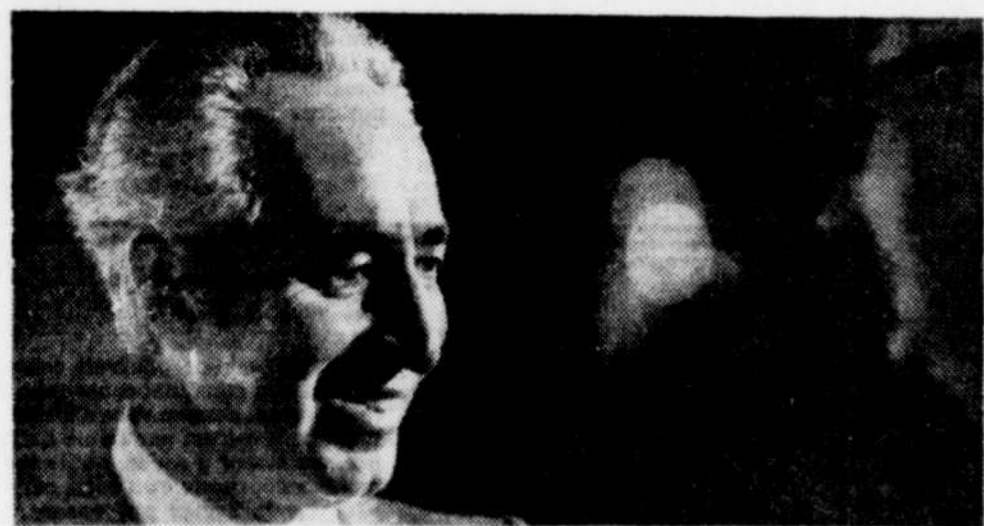


la loi de l'instruction publique "de rendre compte à la population de leur territoire de la qualité des services offerts, de l'administration des écoles et de l'utilisation des ressources" n'imposait pas à la commission l'obligation de révéler le contenu du dossier de chaque étudiant pour permettre aux requérants de se rendre compte si la bonne pondération avait été utilisée dans leur cas. D'ailleurs, rien dans la preuve soumise par les requérants ne permet d'entretenir des doutes quant à l'exactitude de la pondération appliquée en l'espèce.

Les requérants font grand état de ce que la commission aurait distribué une brochure publicitaire destinée à promouvoir les inscriptions à l'école Anne-Hébert alors que rien de tel ne fut fait pour l'école Saint-Dominique. Les requérants se plaignent aussi de ce qu'au cours de la dernière année scolaire certaines personnes en autorité à l'école Saint-Dominique auraient maintes fois laissé entendre que l'école devait fermer ses portes en juin 1980 et que les élèves seraient appelés à fréquenter l'école Anne-Hébert. Il n'y a rien dans ces gestes qui soit contraire à la loi ou aux règlements régissant la commission de sorte que la cour supérieure ne saurait intervenir.

Les requérants déplorent non sans raison qu'à compter de septembre leurs enfants ne pourront plus fréquenter une école proche de leur foyer, qu'ils devront parcourir à pied une distance plus longue, que certains d'entre eux devront prendre leur repas du midi à l'école, et qu'ils se retrouveront dans un milieu étranger. Cette réaction des demandeurs est bien compréhensible. Toutefois, peut-être qu'après réflexion et obéissant au sens civique qui semble les animer ils trouveront une certaine consolation à la pensée que ce sera maintenant au tour des enfants habitant à l'ouest du quartier et dont les écoles ont été fermées, de fréquenter une école située tout près de la maison paternelle.

Pour triompher, répétons-le, les requérants devaient démontrer, au moins prima facie, que la commission scolaire intimée, en prenant les décisions administratives que l'on sait, a agi de mauvaise foi, d'une manière abusive, discriminatoire et injuste. Or, le tribunal est incapable d'en arriver à une telle conclusion. La requête en injonction interlocutoire de même que la requête visant à obtenir la permission de procéder par voie de mandamus (numéro 05-001861-80) doivent être rejetées.



Israël: Peres successeur de Begin?

Menahem Begin, premier ministre d'Israël, est malade depuis longtemps et les forces ultraservatrices de la coalition gouvernementale s'effritent. D'autre part, les tractations en vue de la solution du "problème" palestinien piétinent. On accuse Begin d'en être la cause. A plus ou moins brève échéance, les dirigeants actuels devront changer et Shimon Peres, qui dirige par intérim le Parti travailliste est l'homme qui semble le mieux désigné pour diriger "l'après Begin".

par Maurice POLITI

TEL-AVIV (AFP) — "A l'instar des meilleurs crus qu'il a appris à déguster lors de ses innombrables séjours en France, il a vieilli comme un bon vin", affirment les amis de M. Shimon Peres, "et les années ne font qu'améliorer les qualités de cet homme lié à la vie politique israélienne depuis près de 34 ans."

Ses contacts étroits avec la France, notamment entre 1954 et 1965, ont, il est vrai, profondément marqué M. Peres, 56 ans, considéré à tort ou à raison comme le prochain premier ministre d'Israël après la victoire probable des travaillistes dès qu'auront lieu des élections.

Sa courtoisie proverbiale — signe pour ses adversaires d'un caractère fuyant — l'élégance de son discours émaillé d'expressions choisies et de formules incisives, révèlent, selon son entourage, une longue pratique des milieux diplomatiques français.

Si Shimon Peres fait figure de chef du Parti travailliste depuis la démission en 1977 de Yitzhak Rabin, ancien premier ministre, la popularité de ce dernier n'en est pas moins en hausse constante, selon de récents sondages. Ce qui ne manquera pas d'encourager M. Rabin à discuter avec acharnement à Shimon Peres la direction du parti si le prochain congrès travailliste décide de mettre au vote sa candidature.

Et, dans ce cas, comme cela s'est déjà produit plusieurs fois au cours de sa carrière, M. Peres pourrait échouer après être presque parvenu au bout de ses efforts.

Né en 1923 en Biélorussie, Shimon Peres a onze ans lorsqu'il arrive

en Palestine avec un groupe d'enfants qui est aussitôt dirigé vers un kibboutz. Adolescent, il milite au sein du mouvement des jeunes pionniers socialistes dont il devient le chef à 20 ans. A cet âge, avec des compagnons, il fonde un kibboutz et sa vie semble devoir être celle de tous les jeunes Juifs, à l'époque où l'Etat d'Israël n'existe pas encore.

Mais, un beau jour, il est pris en auto-stop à bord d'une voiture où se trouve David Ben Gourion. Ce dernier prépare alors activement la défense de la communauté juive, face à la menace arabe d'invasion au cas où un Etat hébreu indépendant serait créé.

Sa conversation avec le jeune pionnier fait sans aucun doute une profonde impression sur Ben Gourion puisque, quelques semaines plus tard, Peres est convoqué à la direction de l'Agence juive et chargé de mission pour l'achat et l'organisation de matériel militaire.

Des ce jour, la carrière de Shimon Peres sera liée aux problèmes de la défense militaire et, de ce fait, à ceux du développement technologique et industriel du pays. Ben Gourion qui lui accorde une confiance totale et à l'égard duquel Peres éprouve une affection filiale et témoigne d'une loyauté inconditionnelle, lui confie peu à peu la véritable direction du ministère de la Défense, dont il détenait le portefeuille, en même temps que la présidence du conseil. C'est ainsi qu'à 30 ans, Peres sera nommé directeur général de ce ministère (1953) et, après son élection au siège de député travailliste (1959),

vice-ministre de la Défense jusqu'en 1965. A cette date, Ben Gourion quitte le parti et Peres le suit par loyauté, commençant ainsi une première "traversée du désert" qui durera jusqu'à la guerre de juin 1967.

Les années 1948-1965 seront décisives pour Shimon Peres (et l'Etat d'Israël). Alors que le pays se débat au milieu de graves difficultés, dues notamment à l'afflux d'immigrants qui va tripler sa population en moins de dix ans, Peres rêve de développement technologique dans les domaines de l'industrie militaire et aéronautique, de l'électronique et des ordinateurs, encore à leurs débuts. Il parvient même à convaincre Ben Gourion de mettre en place des réacteurs nucléaires. En même temps, il est le principal initiateur de l'"ouverture vers la France" qui, dès 1954, est concrétisée par une alliance militaire non signée entre les deux pays. Il noue des contacts ultrasécurs avec Paris à l'insu de la diplomatie israélienne, tournée traditionnellement vers les Etats-Unis dont Mme Golda Meir est alors responsable.

Lorsque Ben Gourion et Moshe Dayan quittent le Parti travailliste (appelé Mapai à l'époque) Peres les suit et entreprend d'organiser la nouvelle formation (le Rafi) apparemment seul et sans recevoir d'autre aide que leur appui moral. Mais en même temps, il est le premier à penser à la nécessité d'un rapprochement, rendu possible grâce à la crise, précédant la guerre de Six Jours, qui contraind M. Levy Eshkol, alors premier ministre, de nommer Dayan à la Défense. En 1969, après la mort d'Eshkol, Peres entre dans le gouvernement de Mme Meir où il restera

jusqu'en 1977, lorsque, candidat à la présidence du conseil, il sera battu par M. Menahem Begin.

Des haines tenaces

Mais si 1948-65 seront les "grandes années" de Peres, elles seront aussi celles qui lui attireront des haines tenaces. De la vieille garde du parti d'abord qui voit en lui (ainsi qu'en Moshe Dayan) un de ces "jeunes loups" impatients de supplanter la génération des successeurs naturels de Ben Gourion; de la gauche travailliste, qui ne lui pardonne pas son opportunisme et lui reproche de faire de ce parti celui d'une certaine élite de cadres et d'intellectuels, et d'avoir, en mettant l'accent sur l'industrialisation et la technologie, créé une classe de technocrates.

On l'accuse aussi d'être un "intrigant qui ne cesse de mettre des embûches sur la route de ceux qu'il veut faire tomber". C'est du moins une formule que l'on retrouve souvent dans l'ouvrage autobiographique de Yitzhak Rabin, ancien premier ministre, qui depuis quelques mois affirme son intention de revenir à la tête du parti.

Ces reproches l'ont suivi durant toute sa carrière et sont peut-être une des conséquences de son manque de "vertus charismatiques" comme en possédait Ben Gourion, même si l'âge a singulièrement atténué son image de jeune arriviste.

Il compense cette lacune par une prodigieuse capacité de travail et une obstination qui lui permettront à plusieurs reprises de remonter la pente. C'est ainsi que par loyauté envers Ben Gourion et Dayan, il quittera la puissante organisation

travailliste en 1965 et n'y reviendra qu'au bout de quelques années. Il perdra face à Rabin en 1974, après avoir présenté sa candidature comme chef du parti (au lendemain de la démission de Mme Golda Meir) et, en 1977, il sera battu par Menahem Begin.

Actuellement, alors que tous les sondages prévoient une victoire travailliste, Rabin lui dispute une fois de plus la primauté, mais ses efforts semblent voués à l'échec (à moins d'un développement imprévisible) car Peres tient le parti solidement en main.

Prodigieuse curiosité intellectuelle

L'homme est "meilleur qu'on ne le pense", affirment ses amis, qui font l'éloge notamment de sa prodigieuse curiosité intellectuelle, de sa tolérance, de son esprit de décision. Si Shimon Peres parvient au pouvoir, il semble certain qu'il tentera, comme il l'a fait si souvent dans le passé, d'appliquer en politique "l'art du possible". Dépourvu de tout dogmatisme idéologique, il essaiera probablement d'adapter sa diplomatie aux réalités actuelles du Proche-Orient. En même temps, il tentera de développer encore plus la puissance militaire et technologique d'Israël.

Si sa volonté est de rendre la Cisjordanie (et Gaza) à la Jordanie, après certaines modifications de frontières, c'est probablement qu'il est résigné à voir un Etat palestinien se créer sur ces territoires à plus ou moins longue échéance.

Lingerie et galeries à Ste-Foy

Cher Monsieur Louis d'Amours

J'accuse réception de votre lettre insignifiante au sujet du règlement idiot 649, article 11-A.

Premièrement au prix des loyers, on devrait être maltré chez nous et ceci incluant les quelques pieds carrés du balcon. Le linge qui se sèche au vent ne dérange ni mon voisin à gauche ni mon voisin à droite, alors ceci ne vous regarde pas.

Le temps perdu à inventer et appliquer ce règlement à la réunion du conseil constitue un gaspillage d'argent des contribuables, de papier, de timbres et de temps de votre part et aussi de ma part.

Si vous n'avez pas autre chose à faire que de nous envoyer des "niaiseries" semblables, moi je n'ai pas de temps à perdre pour les ouvrir, les lire et les jeter à la poubelle.

S'il vous plaît, messieurs du conseil, attachez donc de l'importance à ce qui est IMPORTANT, moi personnellement j'aurais honte de gaspiller temps et argent pour un sujet aussi insignifiant.

Sincèrement,

Diane Boudreau,
Sainte-Foy

Nous sommes dans un pays libre, j'espère?

N.D.L.R. Notre correspondante, Mme Boudreau, répond à la lettre qui suit provenant de la ville de Sainte-Foy

A plusieurs reprises, il a été constaté que des résidents de Sainte-Foy utilisaient leurs balcons ou galeries en façade afin de faire sécher leur linge.

Je tiens à vous signaler que vous venez en contravention avec le règlement 649, article 11-A, qui se lit comme suit:

"Les cordes à linge et les séchoirs sont prohibés dans les marges de recul, de même que sur les galeries et balcons à l'avant des maisons".

La contravention à ce règlement peut entraîner une amende variant de 40 à 300 dollars, plus les frais. Pour éviter ce dérangement, je vous invite à ne plus utiliser vos balcons pour faire sécher votre linge.

Comptant sur votre bonne collaboration, je demeure,

Bien à vous

Louis D'Amours

Si vous n'utilisez pas votre balcon comme tel, s.v.p., veuillez ignorer cette lettre.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Artistes et commerce au GTQ

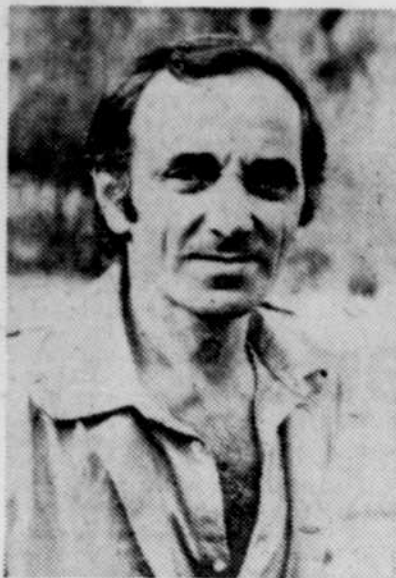
Monsieur Edouard Grondin

Dans une récente lettre au SOLEIL, vous vous demandez ce qui se passe au Grand Théâtre de Québec parce que Charles Aznavour et Adamo ont annulé leur spectacle et qu'Alain Barrière, qui s'était annoncé, a décidé de ne pas venir à Québec. Vous vous demandez alors s'il n'existerait pas, au Grand Théâtre, des préjugés défavorables envers les artistes internationaux.

Je tiens à vous préciser, chez monsieur Grondin, qu'il n'existe aucun préjugé défavorable envers qui que ce soit. Il s'agit plutôt de situations qui sont entièrement hors du contrôle du Grand Théâtre.

Quand un artiste international décide de faire une tournée au Québec, il est toujours représenté par un impresario qui loue la salle et, si le spectacle est annulé, paie la location de toute façon. Le Grand Théâtre n'est ni un producteur ni un impresario pour ce genre de spectacle. Bien sûr, nous essayons toujours de comprendre aussi que les artistes internationaux peuvent avoir des raisons valables d'annuler un spectacle. Cela se produit tous les jours sur toutes les scènes du monde, et c'est le cas de Charles Aznavour et Alain Barrière.

Les impresarios qui présentent un artiste international en



Charles AZNAVOUR

tournée québécoise font face à des exigences de rentabilité qui les obligent à tenir compte des marchés qui s'offrent à eux. Il n'est pas possible d'attirer un artiste international sans lui permettre de se produire d'abord à Montréal. C'est le principal marché. Dès que nous apprenons qu'un artiste est à l'affiche à Montréal, nous ne négligeons aucun effort pour l'attirer à Québec. Généralement, les impresarios se montrent intéressés et les artistes, sauf quelques rares exceptions, apprécient l'accueil chaleureux des Québécois et sont heureux de se produire à Québec.



Salvatore ADAMO

Si la tournée est annulée ou si l'artiste, pour une raison ou pour une autre, ne peut pas présenter son spectacle à Montréal, il est bien évident que Québec doit alors en subir les inconvénients. Le Grand Théâtre de Québec le déplore mais il est absolument impuissant à changer le cours des événements.

Pour votre information, cher monsieur, Charles Aznavour et Alain Barrière ont annulé leurs spectacles à Montréal, et par voie de conséquence, à Québec. Quant à Adamo, la grève à la Place des



Alain BARRIÈRE

Arts a forcé les impresarios à annuler leur tournée québécoise.

Chaque fois qu'un artiste international est en tournée au Québec, le Grand Théâtre fait tout son possible pour le présenter à Québec; même si nous sommes habitués à voir le monde du spectacle comme une vaste entreprise de divertissement, il ne faut pas oublier qu'il est aussi une entreprise commerciale avec tous les risques et les imprévus que cela suppose.

Le directeur général
Jean-Charles Latour
Grand Théâtre de Québec

"Avionique" est bien français

Monsieur,

Dans un article paru le 8 juillet 1980 sous la rubrique "Le français est maltraité à la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne", le journaliste attaché à la Presse Canadienne s'est permis de critiquer le niveau de français utilisé lors des audiences publiques de la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne et afin de soutenir ses prétentions, il a écrit que j'étais coupable d'avoir utilisé le mot "avionique", terme technique que j'employais pour décrire les instruments électroniques installés dans un avion. Selon ce journaliste, ce mot n'existe pas. Or, le Petit Robert, à la page 130, décrit ce mot comme suit:

AVIONIQUE: Electronique appliquée à l'aviation.

Il nous arrive à tous de commettre des fautes de langage de temps à autre mais il est difficile d'accepter des critiques telles que publiées surtout lorsque l'on a raison.

Si le journaliste de la Presse Canadienne se veut le défenseur de la langue française, il serait peut-être prudent pour lui d'avoir à ses côtés un dictionnaire.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Gary Q. Ouellet
Procureur
Commission d'enquête sur la sécurité aérienne

De Lévis à Québec, à pied...

Je suis comme plusieurs de ces gens qui n'ont pas les piastres pour se payer une auto, mais plutôt des cents pour le transport en commun. Un transport qui coûtera quinze (15) cents de plus pour en avoir moins qu'avant! Il ne circulera, maintenant, que six jours sur sept.

Un service diminué, une passe qui ne servira pas à grand-chose pour ceux qui utilisent le transport en commun moins de dix fois (10) par semaine. Une passe qui coûtera \$2 de plus que celle de la ville de Montréal, où le service est 100 fois meilleur.

S'il y a un événement, le dimanche, au cégep Lévis-Lauzon, eh bien, je serai obligée de m'en passer car je demeure près de la traverse. Alors, je traverserai à Québec pour me divertir, comme bien des Lévisiennes et Lévisiens

qui n'ont pas d'auto, seront obligés de le faire.

Cela va ralentir les activités culturelles de toute la région, et même les activités commerciales! Si ça me coûte trente (30) cents de plus, aller-retour, pour aller magasiner aux Galeries Chagnon, comme je le fais habituellement, le vendredi soir ou le samedi, eh bien, ils auront perdu une cliente.

Et toutes ces personnes âgées, ces étudiants, ces chômeurs, ces assistés sociaux, ces femmes et hommes à la maison, qui n'ont pas trop d'argent, qui ne sont pas de la "masse salariale", qui n'ont pas les moyens de se véhiculer autrement que par l'autobus, la semaine et le dimanche, que feront-ils pour se déplacer (le taxi, c'est trop cher)?

Si c'est pour réduire le déficit qu'on enlève le service le diman-

che, a-t-on pensé que c'est un service public, et que tout service public n'est pas une entreprise lucrative.

Il faut encourager les gens à utiliser le transport en commun; l'énergie pétrolière s'épuise; la pollution, ça existe!

Ce n'est pas en réduisant les services qu'on en augmentera la qualité, ou encore, en installant des abribus, ou en changeant les numéros des autobus. C'est en donnant un bon service à tous les jours de la semaine, à bon prix, pour toutes les couches sociales, et non seulement pour les travailleurs, la cible que vous voulez viser.

Moi, je suis pour le transport en commun, car je n'ai que l'argent pour payer ce transport.

Monique Cauchy
Lévis

... en auto ou à bicyclette!

A qui de droit.

La présente est pour vous informer d'un certain mécontentement des usagers de la bicyclette envers le prix plus ou moins abordable du traversier Québec-Lévis.

Nous trouvons injuste que les usagers de la bicyclette doivent débours \$0.75 pour utiliser le traversier, soit la moitié du coût que l'automobiliste paie pour le même service. Nous savons bien qu'une automobile prend le stationnement d'une douzaine de bi-

cyclettes.

Nous trouvons bizarre de même, qu'un piéton possédant sa carte de la Société des traversiers du Québec n'ait eu qu'à débours un simple dollar. A prendre note qu'un piéton avec un pousse-pousse pour enfant ne paierait pas plus cher.

Un usager de la bicyclette travaillant à Québec doit prendre le traversier 2 fois par jour soit 10 fois par semaine pour un total de \$7.50 et pour un été d'environ \$100. Pour un étudiant occupant un

simple emploi d'été, ce coût s'avère dispendieux au bout de la ligne.

Et dire qu'on encourage la pratique de la bicyclette!

Nous aimerions bénéficier du même avantage que les piétons et de plus, il serait intéressant qu'on retrouve sur les traversiers un stationnement spécial pour bicyclettes.

Louis Caron
Les usagers de la bicyclette
(Vélo-Québec)
Québec

Travail à l'extérieur de femmes de cultivateurs

Monsieur Jean Garon, ministre Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Permettez-moi de vous féliciter pour le travail que vous avez accompli depuis que vous êtes ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et je crois exprimer là, la pensée de beaucoup de cultivateurs.

Toutefois, il y a un problème à l'Office du crédit agricole que je me permets de porter à votre attention; c'est le fait de ne pas remettre les ristournes ou taux préférentiel sur les prêts que l'office consent, ce qui frappe surtout les jeunes cultivateurs dont le conjoint travaille à l'extérieur si son salaire dépasse \$14,000 par année.

Le cultivateur dont l'épouse travaille à l'extérieur est privé ainsi d'un apport important tant à la maison qu'à la ferme où avec la mécanisation, il y a beaucoup de travail qu'une femme peut faire.

Cette situation influence fortement le choix de la femme face au travail à l'extérieur car son mari en plus d'être privé de son aide se voit refuser toutes ristournes d'intérêt sur son emprunt compromettant ainsi ses chances de succès. Notre époque a vu l'émancipation de la femme et l'évolution de la société, un tel problème n'a pas raison d'exister. Qu'en pensent les femmes...

La loi de l'impôt permet aujourd'hui de verser un salaire à la femme collaboratrice d'entreprise, pourquoi pénaliser celle, qui par choix personnel, l'est un peu moins puisque de fait lors de la déclaration d'impôt chaque conjoint paie selon ses revenus.

La plus grande injustice dans cette affaire est que ce taux préférentiel est accordé indépendamment du revenu total du couple sauf si la femme travaille à l'extérieur. A remarquer aussi qu'avec le nouveau système (casse ou banque qui est prêteur) l'intérêt chargé est le taux courant suivant les fluctuations du marché.

Si pareille situation existe aujourd'hui c'est que l'on n'y a pas apporté l'attention suffisante. Je crois que cet état de chose mérite que vous vous y arrétiez.

Je sais que l'UPA demande tout simplement que tous les emprunteurs soient sur le même pied.

Je suis certain qu'avec la même volonté que vous mettez à bâtir une agriculture solide au Québec, ce problème sera vite résolu.

Je vous remercie, Monsieur le ministre, de l'attention que vous porterez à mon message.

Henri Binet
Rachel G. Binet
St-Camille de Bellechasse

Pitié pour la moto

Je vous écris au sujet d'une petite mésaventure qui m'est arrivée dernièrement, qui heureusement n'a pas tourné au tragique.

Je suis un mordu de la moto ainsi que mon amie. VENDREDI le 27 juin 1980, alors que mon amie et moi, nous nous promenions en moto, nous fûmes frôlés par une Honda Civic; alors que nous voulions la dépasser, elle signale à gauche et tourne à droite.

Peut-être me direz-vous: vous n'aviez qu'à ne pas la dépasser? D'accord avec vous, mais de là à signaler à gauche et tourner à droite, un instant. Pour ceux à qui cette "PETITE" erreur arrive assez souvent, pensez que cette

"PETITE" erreur pourrait coûter la vie à des gens innocents qui ont le droit tout comme vous d'utiliser la route. Ce n'est pas parce qu'ils ont seulement 2 roues, qu'ils sont moins importants que vous, car si vous ne le saviez pas encore, il faut un permis de conduire pour pouvoir posséder une motocyclette.

Espérant que "CELLE" qui a commis cette erreur qui aurait pu nous coûter la vie ou nous causer de graves blessures, me lise et qu'à l'avenir elle prenne bien soin de signaler du côté où elle veut vraiment tourner.

Luc Vézina
Beauport

Appel d'offres



Gouvernement
du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Communications

Le ministère des Communications du Québec sollicite les offres d'agences (de publicité) de coordination concernant la planification, la négociation, l'achat, la vérification et le contrôle des coûts des différents médias (télévision, radio, imprimés et autres) utilisés par les différents ministères et/ou organismes du Gouvernement du Québec dans le cadre des campagnes de publicité du Gouvernement du Québec.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Seules sont admises à soumissionner les agences de coordination qui répondent aux critères suivants:

1. Détenir les accréditations (CDNPA, CAB, PPA) nécessaires pour faire des achats médias électroniques et imprimés;
2. Avoir sa principale place d'affaires au Québec;
3. Que la propriété soit 100% québécoise;
4. Réaliser un chiffre d'affaires annuel de deux millions (2 000 000,00 \$) ou plus au Québec;
5. L'agence devra fournir au ministère des Communications du Québec un cautionnement de fidèle exécution souscrit par une compagnie d'assurances habilitée à en émettre au Québec pour un montant équivalent à 50% des budgets prévus pour l'exercice financier considéré;
6. Ne pas être la propriété d'un média;
7. L'agence devra être en affaires depuis au moins un an;
8. La firme choisie ne pourra pas utiliser de sous-contractant pour exécuter le contrat.

INFORMATIONS ET PROCÉDURES

Toute agence de coordination désirant présenter une offre en rapport avec le présent appel est convoquée à une séance d'information qui aura lieu à Québec, le jeudi 17 juillet 1980, à 14h, au 1er étage de l'édifice "G", 1037, de la Chevrotière, Québec (salle 123.C), au cours de laquelle les documents de soumission lui seront remis.

PIERRE-A. DESCHÊNES
Sous-ministre
Ministère des Communications

Appel d'offres



Gouvernement
du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Projet no: 303-10-50 — Construction du palais de justice de Québec lot 1 (Excavation et remblayage et consolidation) —

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom. Les documents de soumission doivent être obtenus à compter du 11 juillet 1980 par remise d'un montant de 20,00\$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Armand, 5e étage, Québec, G1R 4X9. Tél.: (418)-643-6622.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de 200 000,00\$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au montant de 100 000,00\$.

Date et heure limite de réception des soumissions:

le vendredi 22 août 1980
à 15:00 heures

Pierre Sarault
Sous-ministre

Quel
bon vin
vous amène?

L'Oenothèque est un endroit discret fréquenté par les Québécois qui apprécient les bons fromages et les bons vins.

Au Loews Le Concorde, voisin du
disco-cabaret.

Heures d'ouverture:

16h30 à 24h00

Vendredi et samedi de:

16h30 à 3h00



Loews Le
Concorde

1225 Place Montcalm, Québec, G1R 4K6
(418) 647-2222, Téléc. (418) 647-3955

Automobiliste responsable de la mort d'un jogger

par Michel TRUCHON

Un jeune homme de Val-Bélair a été tenu criminellement responsable, hier, de la mort d'un citoyen de la même localité, heurté par une voiture alors qu'il faisait du jogging sur le boulevard Industriel, le 24 mai dernier.

C'est le coroner J. Armand Drouin qui a rendu le verdict après avoir entendu huit témoins. A l'issue de l'enquête, Normand Bélanger, 31 ans, du 1443 de la rue Edimbourg, à Val-Bélair, a été arrêté par les agents de la Sûreté du Québec. Il devait comparaître en cour des sessions de la paix, aujourd'hui, pour répondre à une accusation de négligence criminelle.

Selon la preuve entendue hier, l'accident est survenu vers 17h, le 24 mai, à quelques mètres d'un panneau d'arrêt obligatoire, à l'angle de la rue du Jardin.

Un témoin qui se trouvait sur un terrain

voisin en compagnie de son cousin a raconté qu'il a vu une voiture circulant selon lui entre 45 et 55 milles à l'heure ne pas tenir compte de l'arrêt obligatoire et qu'il a entendu un bruit sourd. Quelques secondes plus tard, il apercevait un corps étendu dans le fossé.



Le Soleil, Gilles Lafond
Normand BELANGER

La victime fut identifiée comme Lomer Gagnon, 39 ans, du 1400 de la rue Israël, à Val-Bélair.

Après l'impact, les deux cousins ont vu le véhicule reculer de plusieurs mètres pour s'arrêter avant le panneau de signalisation. Aucun d'entre eux n'a positivement identifié le conducteur de la voiture qui, selon eux, avait toutes les apparences d'un "gars en boisson".

Le caporal Raymond Parent, de l'unité d'urgence du poste Québec-Métro de la Sûreté du Québec, a été appelé sur les lieux de la tragédie.

Des témoins lui ont montré un individu qui se tenait à l'écart, les mains dans les poches. Selon M. Parent, l'homme sentait fortement la boisson et avait les yeux rouges.

Conduit au quartier général du boulevard Pierre-Bertrand quelques minutes plus tard, il devait refuser de se

soumettre au test de l'ivressomètre.

Dix-sept heures plus tard, soit à 10h30 le 25 mai, ce test effectué sur le même individu indiquait la présence de 0.005 mg d'alcool par 100 millilitres de sang.

Selon le médecin légiste, le Dr Georges Miller, un individu de stature ordinaire, en bonne santé, élimine 0.015 mg d'alcool par heure, ce qui voudrait dire qu'à l'heure de l'accident, le conducteur aurait eu 0.255 mg d'alcool dans le sang. "ce qui est un bon état d'ivresse" amplement suffisant pour embrouiller la vision.

Bouteilles de vin

Le témoin important dans cette affaire, Normand Bélanger, a admis devant le coroner, hier, qu'il avait consommé deux bouteilles de vin, le 24 mai, à compter de 9h30 le matin, en se promenant avec sa voiture, une Gremlin de couleur verte. Il a ajouté qu'il s'arrêtait pour boire, à différents endroits autour de Val-Bélair.

Bélanger précise qu'il a vu le panneau d'arrêt sur le boulevard Industriel, qu'il a ralenti, circulant à ce moment à 30 ou 35 milles à l'heure, mais qu'il n'a pas fait l'arrêt obligatoire.

Le témoin, qui avait demandé la protection de la cour, a ajouté qu'il avait vu un homme qui courait sur la chaussée et qu'au moment de le dépasser, le conducteur aurait fait un écart vers la gauche. Selon lui, les blessures notées au côté droit de la victime auraient été faites, alors que l'homme a glissé sur le capot et a heurté le pare-brise de la Gremlin.

Bélanger a également admis avoir été condamné, en 1975 et 1978, pour fautes affaiblies et refus de se soumettre au test de l'ivressomètre et, en 1979, janvier 1980 et juin 1980 pour avoir conduit une voiture alors qu'il avait plus de 0.08 mg d'alcool dans le sang. Il a aussi reconnu qu'il avait une cause en suspens pour délit de fuite, incident qui serait survenu au printemps, quelque temps avant l'accident pour lequel il a été tenu criminellement responsable, hier.

Le témoin a ajouté qu'il était exact qu'il avait refusé de se soumettre au test de l'ivressomètre, le soir de l'accident sur le boulevard Industriel.

C'est Me Christian Bélanger qui défend le jeune homme. La Couronne était représentée par Me Jean-François Dionne.



Voilier saisi

C'est dans ce voilier de 55 pieds, le Sea Tern, que la Gendarmerie royale du Canada à Halifax a trouvé, avant-hier, 3.5 tonnes de hasch, évalué à \$30 millions. Les quatre individus à bord, trois Américains et un Portugais, ont été accusés de possession de narcotiques, hier, et ils doivent revenir devant la cour, aujourd'hui.

Autre saisie importante de haschisch à Vancouver, hier

(D'après UPC) — Une autre saisie importante de haschisch a été effectuée au Canada, hier. La Gendarmerie royale précise que sept grosses caisses contenant 450 kilogrammes de hasch de haute qualité avaient été inter-

ceptées à l'aéroport international de Vancouver.

La marchandise évaluée à \$5 millions sur le marché de la rue était arrivée à l'aéroport depuis le 17 mars à bord d'un avion commercial

venant du Pakistan et elle était sous surveillance de la police depuis cette date.

Le contenant des caisses était enregistré comme équipement médical, précise le sergent Bill Hacock, de la GRC,

qui ajoute que personne n'a été arrêté bien que plusieurs personnes soient suspectes.

Le policier dit de plus que les caisses étaient adressées à une firme qui n'existe pas à Vancouver et que personne n'est venu les réclamer.

Les pluies ont causé des dégâts élevés à Gaspé

GASPE — Si elles ont été moins spectaculaires, les inondations de la fin de semaine dernière auront été encore plus dévastatrices que celles du mois d'avril dans certains secteurs de la ville de Gaspé.

Le centre-ville n'a pratiquement pas été touché, mais les environs des rivières Dartmouth et Morris ont été littéralement lessivés.

Dans le secteur de la Morris, trois maisons ont été emportées par le courant, causant des dommages totalisant \$80,000. Une station service-service a également subi de sérieux

dégâts. Du côté de la Dartmouth, il n'y a pas eu d'effondrement, mais les pertes atteignent les \$100,000.

D'autres dommages ont été signalés à la municipalité le long de la route 132, à Rivière-au-Renard, Saint-Maurice, Petit-Cap et Pointe-Jaune. Un peu partout, routes et ponts sont sérieusement endommagés.

Indemnisation

A la suite des inondations du printemps dernier, la municipalité avait demandé l'aide du ministère des Affaires municipales. Aucun

évaluateur du ministère ne s'est toutefois rendu sur les lieux. Seul un accusé de réception atteste que le dossier demeure ouvert.

Lundi dernier, le conseil adoptait une nouvelle résolution réclamant l'intervention gouvernementale. Les spécialistes du ministère de l'Énergie et des Ressources devraient, en principe, arriver la semaine prochaine.

En attendant, les contribuables inondés n'ont d'autre choix que de poursuivre la municipalité, les polices d'assurance ne couvrent pas les dommages causés par des phénomènes naturels.

Découvrez
La Gourgandine
du Old Homestead
Spécialité: fruits de mer
Table d'hôte: \$14.95



Vos hôtes Donald et Jean vous souhaitent la bienvenue dans un décor chaleureux. Admirez les toiles signées Christian Bergeron, peintre.

20, rue Ste-Anne
Rés.:
694-1876

le patio
MEUBLES D'EXTÉRIEUR INC.

M201
Chaise empilable
\$69.95

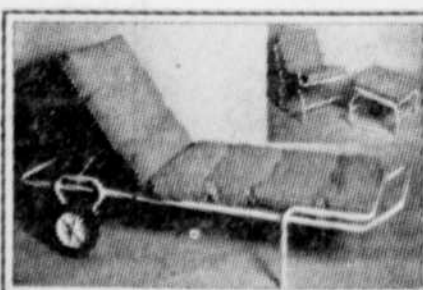
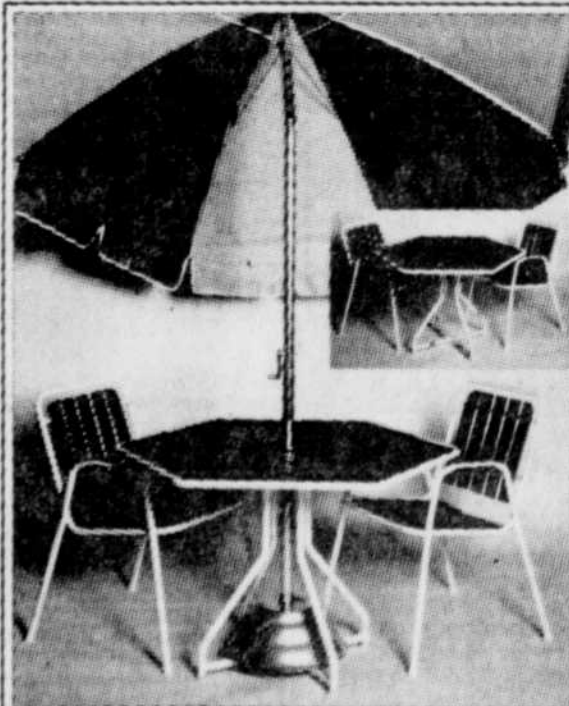
M216
Table hexagonale
\$169.95

M101
Chaise empilable
\$39.95

M901
Coussin pour M101
\$39.95

M102
Chaise longue
\$134.95

M902
Coussin pour M102
\$89.95



PLACE LEBOURGNEUF 623-1341

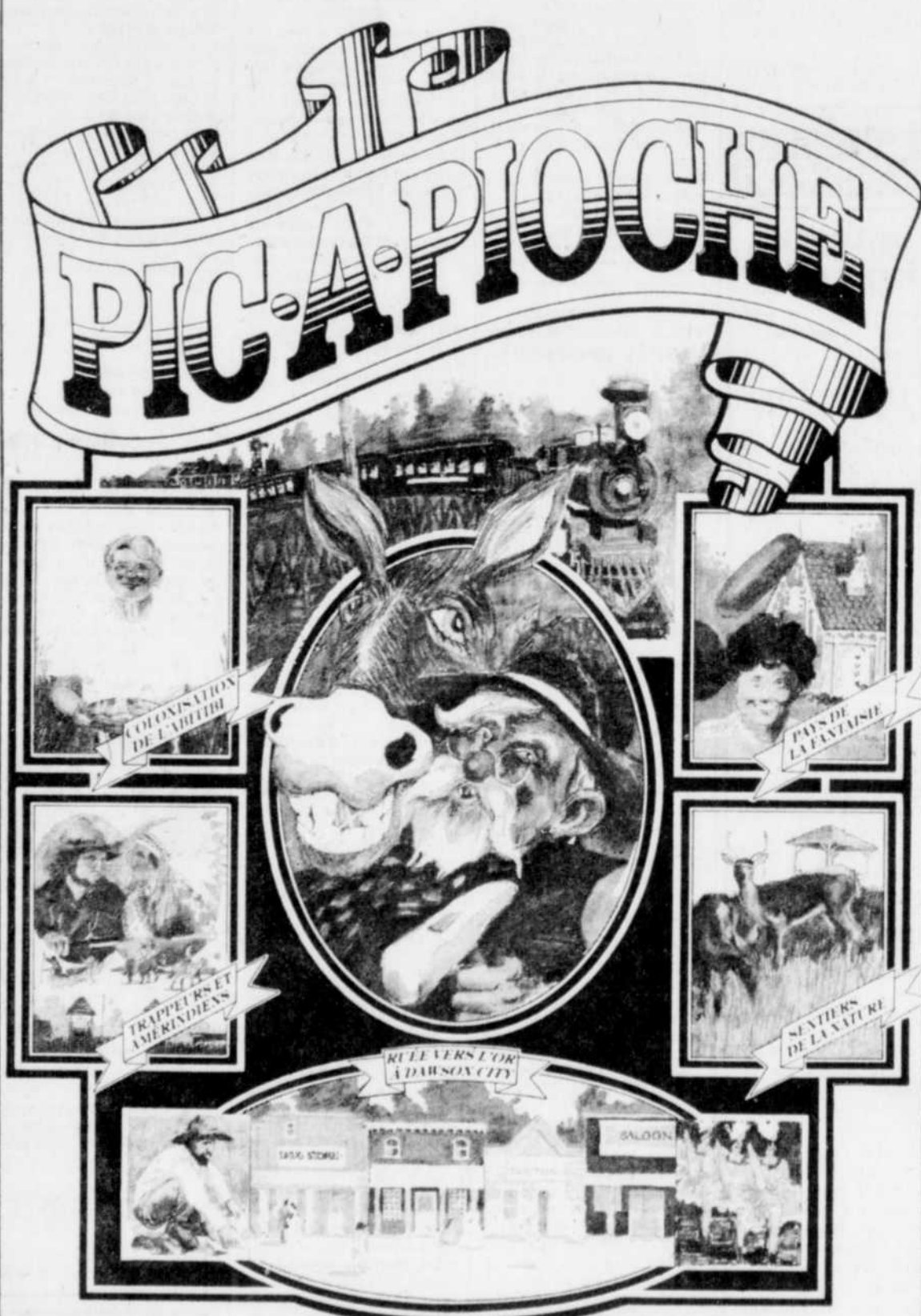
AUSSI: Maintenant dans le parc de stationnement de

PLACE FLEUR-DE-LYS

(Face à Steinberg)

le Patio +

"LE SPECIALISTE DU MEUBLE DE JARDIN A QUEBEC"



...de l'autoroute au cheval de fer, du béton au bois rond, de l'escalateur au sentier de terre, du perron à la forêt, du chlore à l'eau de source, d'hier à aujourd'hui!

LE TOUT NOUVEAU PARC RÉCRÉATIF "JARDIN DES PIONNIERS" est un événement grandiose dans le circuit touristique de Québec.

D'une superficie de un million huit cent mille pieds carrés de terrain boisé parcouru par la sinieuse rivière aux Pommes, le Jardin des Pionniers compte parmi les plus grands et les plus spectaculaires parcs thématiques en Amérique.

Témoin d'une époque de colonisation, les années 1880, vous monterez à bord du Trans Continental, réplique du premier train construit à Montréal, vous plongerez au coeur de l'Abitibi, vous assisterez à l'ouverture de la traite des fourrures, vous visiterez des tribus amérindiennes, vous vous aventurerez dans la colonie abandonnée, et vous serez entraînés irrésistiblement dans la ruée vers l'or!

Tout ça et plus encore: le pays de la fantaisie, l'érablière, la maison de Champlain, les ponts, les quais, les gares, la nature, le monde et vous!...

JARDIN DES PIONNIERS

NEUVILLE, Autoroute 40, sortie Pont-Rouge, St-Raymond, 30 minutes à l'ouest de Québec.

418-876-2489

UN BEAU VOYAGE DANS L'ANCIEN TEMPS!

Vente trottoir "Champêtre"
c'est le temps
de la moisson à

place
lebourgneuf

on récolte les rabais

10-11-12
JUILLET

Économisez \$10

Québec*/
Rimouski
\$20 aller-retour

Profitez de ce tarif aller-retour 1-3 jours de VIA. L'aller peut s'effectuer tous les jours, sauf le vendredi. Pour tous détails, communiquez avec un agent de voyages ou VIA.

*Gare de Lévis

Traitez-vous bien, prenez le train.

